

N° 27

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Emile Aubert, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouët, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Joseph Yvon, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 20), 2053 (tome XIV) et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexe 20) (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
1° Evolution des crédits	5
2° La réorganisation administrative du Ministère de l'Industrie....	8
3° La réorganisation du Service des Instruments de mesure.....	12
I. — Le secteur énergétique	15
1° Le charbon	15
A. — La consommation intérieure	15
B. — La production intérieure et le plan d'adaptation des Charbonnages de France	18
C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.....	20
D. — La situation financière des Charbonnages de France.....	25
E. — La conversion des régions minières et la transformation des Charbonnages de France.....	26
2° L'énergie électrique	29
A. — La consommation et la production d'énergie électrique....	29
B. — Le financement des investissements	29
3° Le pétrole	34
A. — La réorganisation du secteur pétrolier d'Etat	34
B. — L'approvisionnement et la consommation	36
C. — La diversification des sources d'approvisionnement.....	38
D. — L'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures	41
E. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	44
4° Les hydrocarbures gazeux	45
A. — La consommation de gaz naturel en France	45
B. — Les prévisions de fournitures	46
II. — Aperçus sur l'industrie française	48
1° La situation générale	48
2° L'adaptation de l'industrie sidérurgique	50
3° La reprise de l'industrie automobile	57
4° Le renforcement des structures industrielles françaises	63

	Pages.
III. — <i>L'encouragement à l'artisanat</i>	71
IV. — <i>Le bureau de recherches géologiques et minières</i>	75
Conclusion	81

ANNEXES

I. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures	87
II. — Industrie automobile française :	
1° Production	91
2° Importation	92
III. — Industrie automobile allemande	93
IV. — Industrie automobile italienne	93

INTRODUCTION

1° Evolution des crédits.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Industrie en 1967 sont en augmentation de 486.097.285 F par rapport à 1966 et atteignent 1.561.598.618 F. Ils dépassent donc pour la première fois le milliard et demi de francs.

A la vérité, cette augmentation supérieure à 45 % d'une année sur l'autre, reflète l'accroissement des dépenses de fonctionnement mais, surtout, celui des subventions de caractère économique attribué dans le cadre du Ministère de l'Industrie. *La seule subvention à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales absorbe près des trois quarts (74 %) des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie.* Quant aux dépenses en capital, elles augmentent tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Le budget de fonctionnement proprement dit, rassemblé sous le titre III — Moyens des services — passe de 86.567.333 F à 96.243.618 F, soit une augmentation de 9.676.285 F en valeur absolue et de 11 % en valeur relative. Indépendamment de l'accroissement des crédits de fonctionnement dû à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique, cette augmentation résulte principalement, en ce qui concerne les dépenses de personnel :

— de créations d'emplois dans les Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Etienne et au service de la carte géologique (+ 3.400.000 F), en vue d'intensifier les travaux de recherche scientifique qui y sont réalisés et de mener à bien, en 1967, l'exécution des travaux de cartographie jugés indispensables pour entreprendre les études de géologie appliquée intéressant l'économie nationale ;

— du développement de l'activité de l'Institut national de recherches chimiques appliquées en ce qui concerne les études menées par cet Institut en matière de chimie organique et physique et de pollution de l'air et de l'eau (+ 1.200.000 F) ;

— du renforcement des effectifs du Service des instruments de mesure (+ 668.486 F).

Mais ce sont les crédits figurant sous le titre IV — Interventions publiques — qui expliquent l'essentiel de la progression des dépenses du Ministère de 1966 à 1967.

L'augmentation la plus importante figure au chapitre 45-12 qui fixe la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales. Cette subvention passe à 1.159 millions contre 772 millions de francs en 1966, 625 millions de francs en 1965 et 475 millions en 1964. Sont également augmentées la dotation prévue pour le chapitre 44-01 groupant les différents crédits destinés à encourager l'artisanat qui passent de 5.853.000 F à 7.553.000 F, et la dotation du chapitre 44-92 qui permet d'encourager diverses actions dans le domaine industriel (+ 15.000). De même, la subvention à la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chap. 44-11) et celle affectée aux recherches techniques (chap. 44-91) atteignent respectivement 170 millions de francs (+ 40 millions) et 4.918.000 F (+ 2.000.000).

Est maintenue sans changement la subvention figurant au chapitre 44-02 destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal (22 millions de francs).

Par contre, s'inscrit en réduction la subvention du chapitre 44-12 (17.900.000 F) destinée à compenser, pour la S. N. C. F., les pertes de recettes résultant de l'établissement de tarifs directs internationaux pour le transport du charbon entre les pays membres de la C. E. C. A. (— 6.160.000 F).

Signalons, en outre, que les dépenses en capital, qui ne constituent qu'une partie relativement faible de ce budget (5 % environ), sont en augmentation à la fois pour les autorisations de programme, qui passent de 47 millions de francs à 111 millions, et pour les crédits de paiement, de 32 à 83,8 millions de francs.

Cet accroissement des crédits de paiement tient à la fois à une augmentation des investissements exécutés par l'Etat (titre V) et des subventions d'investissements accordées par l'Etat (titre VI). Les premiers augmentent, au total, de 14.356.000 F, se répartissant de la façon suivante :

11.056.000 pour l'équipement administratif, scolaire et technique (chapitre 57-02) ;
et 3.000.000 pour l'Institut d'Optique théorique et appliqués pour lequel aucun crédit de paiement n'était prévu en 1966.

Les autres subventions d'investissement accordées par l'Etat sous le titre VI ont évolué de la façon suivante :

— la subvention aux aménagements hydroélectriques (chapitre 62-20) atteint 9,5 millions en 1967, alors qu'elle avait été inscrite pour mémoire en 1966 ;

— la subvention d'équipement à divers laboratoires ou centres de recherche (chapitre 64-91) inscrite également pour mémoire en 1966 atteint 8 millions de francs en 1967 ;

— la subvention d'équipement au Bureau de Recherches géologiques et minières (chapitre 62-12) passe en forte augmentation de 27.090.000 en 1966 à 47 millions en 1967 ;

— enfin, la subvention d'équipement à l'Institut National de la Recherche chimique appliquée s'établit à 5 millions en 1967 (+ 1.100.000).

Par contre, l'aide à la recherche technique (chapitre 64-90), à laquelle un crédit d'un million de francs avait été affecté en 1966 n'est pas dotée en 1967, aucune opération nouvelle n'étant prévue.

Votre Rapporteur, chargé par la Commission des Affaires économiques et du Plan d'examiner le budget du Ministère de l'Industrie, ne traitera pas dans son rapport de chacun des chapitres du budget qui ont déjà fait l'objet des commentaires forts pertinents, tant de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale que de celle du Sénat. Il se bornera à évoquer quelques problèmes économiques qui relèvent de la compétence du Ministre de l'Industrie, et traitera en particulier du secteur énergétique, de la situation de l'industrie française, et notamment de l'industrie automobile et de la sidérurgie, enfin de l'artisanat et du Bureau de Recherches géologiques et minières.

Auparavant, votre Rapporteur tient cependant à évoquer quelques aspects de la réorganisation du Ministère de l'Industrie accomplie en 1965 (décret du 15 juillet 1965).

2° La réorganisation administrative du Ministère de l'Industrie.

A. — *Les modifications.*

Le décret du 15 juillet 1965 a apporté à l'organisation antérieure du Ministère de l'Industrie les modifications suivantes :

a) Suppression de la Direction de l'Expansion industrielle et de l'Artisanat, dont les attributions ont été réparties entre :

- une nouvelle Direction créée à partir du Service de la Propriété industrielle, nommée « Direction de la Propriété industrielle, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de l'Artisanat » ;
- un Service des Affaires générales placé auprès du Cabinet du Ministre de l'Industrie, chargé d'une mission générale d'information, d'études et de liaison avec les autres Départements ministériels, en ce qui concerne les affaires économiques, financières et sociales intéressant le Ministère.

b) Transformation de la Direction de l'Administration générale qui a pris le nom de : Direction de l'Administration générale, du Budget et du Contentieux.

c) Transfert du Service de première transformation de l'acier de la Direction des Industries mécaniques et électriques, qui a pris le nom de Direction des Industries mécaniques, électriques et électroniques, à la Direction de la Sidérurgie, qui est devenue : Direction des Industries du Fer et de l'Acier.

Ce décret visait essentiellement :

- à adapter l'organisation des Services à la situation créée par l'extension des attributions de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et notamment par le rattachement à cet organisme du Centre interministériel d'Information ;
- à procéder à certains aménagements, compte tenu notamment des conclusions du Comité central d'Enquête sur le coût et le rendement des Services publics.

Treize arrêtés d'application, pris en date du 2 octobre 1965, ont précisé les attributions de chaque Direction ou Service, de manière à éviter tout chevauchement ou double emploi.

Il apparaît que l'organisation fixée par le décret du 15 juillet 1965 représente un effort de rationalisation dans la répartition des tâches du Ministère de l'Industrie entre les différents services qui le composent. Après un peu plus d'une année d'application, cette réorganisation apparaît satisfaisante.

Cependant, votre Rapporteur tient à souligner l'importance de l'un des nouveaux services créés, le Service des Affaires générales.

B. — *Le Service des Affaires générales.*

La mise à la disposition du Ministère de l'Industrie d'un service propre d'études économiques et financières traduit le désir du Ministre de ne pas se cantonner dans un rôle *purement technique*. C'est à cet objet qu'a correspondu la création du Service des Affaires générales.

Aux termes de ce texte, ce Service, directement rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé, dans le domaine économique, financier et social d'une *mission générale d'étude, de liaison et de synthèse*. Il est conçu essentiellement comme un organisme responsable de la préparation des dossiers généraux du Ministre de l'Industrie et d'études à plus long terme destinées à définir la politique industrielle de la France en liaison avec les directions techniques du Ministère et en relation avec les autres départements industriels.

Les attributions du Service des Affaires générales sont réparties entre deux divisions :

- celle des études économiques, financières, fiscales et sociales ;
- et celle des affaires industrielles.

La première division se voit confier la tâche d'entreprendre les recherches d'ordre général sur la programmation économique en matière industrielle (plan, budget économique), sur l'évolution des structures industrielles, sur les questions de salaires et de prix, sur l'amélioration de la productivité des entreprises et sur les problèmes régionaux en matière d'industrialisation. En outre, elle se doit de suivre le financement des investissements industriels et les incidences de la fiscalité sur le développement de l'industrie. Enfin, un bureau juridique lui est rattaché, qui a pour fonction d'étudier, en liaison avec les autres Directions du Ministère, les problèmes juridiques posés par l'application des lois et décrets

aux industriels et de donner un avis motivé sur les textes en préparation ; ce bureau assure également la représentation du Département dans les différents Comités et Commissions.

La deuxième division est compétente pour l'instruction, en liaison avec les directions techniques, des dossiers relatifs à l'octroi des aides financières de l'Etat et des exonérations fiscales et pour l'examen, en liaison avec le Service des Affaires extérieures et les directions techniques, des dossiers de demandes d'autorisation des investissements étrangers en France et des investissements français à l'étranger.

Le Service des Affaires générales organise la représentation du Département ministériel, notamment auprès des commissions horizontales du Plan, de la Commission nationale d'Aménagement du Territoire, des commissions de décentralisation, des comités spécialisés du Fonds de développement économique et social et de la Caisse nationale des Marchés de l'Etat.

Enfin, le Ministre a décidé de centraliser, au sein du Service des Affaires générales, agissant en liaison avec les directions techniques du Ministère, l'ensemble des problèmes des *petites et moyennes entreprises*.

On voit donc que le Service des Affaires générales permet au Ministère de l'Industrie de dépasser sa vocation de Département technique et de jouer un rôle important dans l'orientation de la politique économique de la France et plus particulièrement de *sa politique industrielle*. Il est d'ailleurs épaulé dans cette action par un service qui existait avant lui, le Service des Affaires extérieures.

C. — *Le Service des Affaires extérieures.*

Ce Service représente le Ministère de l'Industrie auprès des Départements ministériels (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires étrangères, Secrétariat général du Comité interministériel, dépendant du Premier Ministre), qui ont le pouvoir de décision en matière de relations économiques extérieures de la France. Cette tâche de représentation se traduit par une collaboration assez poussée avec les services compétents des Ministères susvisés : le Service des Affaires extérieures du Ministère de l'Industrie informe la Direction des Relations économiques extérieures, la Direction des Affaires économiques et financières du

Quai d'Orsay, le Secrétariat général du Comité interministériel, des incidences probables sur l'activité industrielle française des décisions envisagées en matière de commerce extérieur ou de questions connexes ; il suggère, très souvent avec succès, des solutions qui, compatibles avec les objectifs du Gouvernement en matière de relations extérieures, le soient aussi avec les nécessités de l'industrie française et les programmes arrêtés pour son évolution.

Ainsi définie, l'activité du Service des Affaires extérieures porte sur toutes les questions traitées par les Départements ministériels responsables de nos relations économiques extérieures, dans la mesure où elles concernent des produits industriels de la compétence du Ministère de l'Industrie.

Il s'agit principalement des domaines suivants :

- relations avec la C. E. E. en vue de l'étude de l'harmonisation des régimes économiques des pays membres, de l'unification de la protection douanière vis-à-vis de l'extérieur, du rapprochement des politiques commerciales des pays membres vis-à-vis des pays tiers ;
- relations avec la C. E. E. et la C. E. C. A. en vue de fixer la position qu'adopteront ces Communautés dans les négociations tarifaires internationales ;
- négociation d'accords commerciaux bilatéraux entre la France et les pays extérieurs à l'O. C. D. E. ; mise en application de ces accords ;
- mesures tendant au soutien des exportations françaises, et en particulier assurance-crédit (applicable surtout aux matériels d'équipement), assurance-prespektion, assurance contre les risques économiques.

*
* *

On le voit, le Service des Affaires générales et celui des Affaires extérieures prolongent ainsi très utilement la vocation technique du Ministère de l'Industrie par une compétence générale en matière de problèmes économiques industriels.

3° La réorganisation du Service des Instruments de Mesure.

La modernisation du Service des Instruments de Mesure concerne à la fois la réforme de structure du Service et l'amélioration des moyens de contrôle.

La réforme de structure du Service a trait, d'une part, à la concentration aux chefs-lieux des départements des bureaux de vérification et, d'autre part, à la transformation du statut du personnel.

Le Service des Instruments de Mesure est composé de Services centraux et de Circonscriptions métrologiques comprenant chacune un certain nombre de bureaux de vérification.

Les décrets du 2 juin et du 12 septembre 1961 et l'arrêté du 8 novembre 1961 ont harmonisé les circonscriptions métrologiques avec les circonscriptions d'action régionale.

Actuellement, la France est divisée en 10 circonscriptions métrologiques ayant leur siège à Paris, Dijon, Rouen, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Les contrôles sont exercés par 146 bureaux, dont 65 départementaux.

Plusieurs autres départements et notamment ceux de la région parisienne font actuellement l'objet d'une étude tendant au regroupement des bureaux actuels aux chefs-lieux des départements. Demeure posé, notamment le regroupement des différents services centraux dans un bureau unique projeté depuis plus de quinze ans.

En ce qui concerne le statut du personnel, le Service des Instruments de mesure comporte actuellement un corps d'ingénieurs (catégorie A), un corps d'ingénieurs et d'ingénieurs divisionnaires des travaux métrologiques (catégorie A), un corps d'adjoints techniques (catégorie B) et un corps d'agents de vérification (catégorie C) en voie d'extinction.

La transformation en corps d'ingénieurs des travaux métrologiques du corps d'inspecteurs divisionnaires et d'inspecteurs des instruments de mesures étudiée depuis juillet 1961 a finalement abouti à un décret du 4 novembre 1965.

La carrière des ingénieurs et ingénieurs divisionnaires des travaux métrologiques étant un peu plus intéressante que la carrière de l'ancien corps des inspecteurs et inspecteurs divisionnaires des

instruments de mesure, il est probable que le recrutement en sera facilité. C'est ainsi qu'un concours est ouvert en 1966 pour 25 postes.

Par ailleurs, un projet de statut qui répond pleinement aux besoins du Service des Instruments de mesure visant à transformer en un corps de techniciens de la métrologie le corps des adjoints techniques des instruments de mesure, est actuellement soumis à l'examen des Ministères de l'Economie et des Finances et de la Fonction publique.

Cette mesure favoriserait encore un recrutement qui se révèle déjà très satisfaisant en qualité.

Cette amélioration du statut du personnel était indispensable car l'activité du Service des Instruments de mesure s'accroît. Les contrôles « anciens », en effet, requièrent une technicité de plus en plus poussée ; c'est ainsi qu'il est aujourd'hui fait appel très fréquemment à l'électronique pour résoudre les nombreux problèmes que pose l'utilisation, par l'industrie, des instruments de mesure modernes : automation, transmission à distance de l'information, pesage continu, mesurage des grands débits de gaz ou d'hydrocarbures.

D'autre part, le Service est journellement sollicité pour étendre son action à de nouveaux contrôles : appareils déterminant le poids spécifique des céréales et leur teneur en eau, compteurs de chaleur, saccharimètres, voludéprimomètres, appareils mesureurs et ensacheuses volumétriques, décéléromètres, décélérographes.

Pour faire face à cette demande croissante, la réforme prévoit la concentration des bureaux aux chefs-lieux des départements. Ces bureaux dirigés par un ingénieur des travaux métrologiques comprendraient un effectif composé d'ingénieurs des travaux et d'adjoints techniques. Ces derniers agents seraient plus particulièrement chargés des contrôles simples et notamment de la vérification périodique des instruments de pesage utilisés dans le commerce, des distributeurs d'essence routiers, etc.

Pour que les ingénieurs des travaux soient libérés des tâches les plus simples, afin de pouvoir se consacrer aux contrôles nouveaux, il est indispensable que le corps des adjoints techniques puisse « assurer la relève ».

La réforme prévoyait un effectif de 300 adjoints techniques. Or, actuellement, l'effectif budgétaire du corps des adjoints techniques est de 138 et le budget de 1967 prévoit la création de 25 emplois nouveaux.

La marge est donc importante entre l'effectif prévu par la réforme et l'effectif budgétaire. Et, cependant, du point de vue financier, les recettes assises par le service sont en accroissement sensible puisqu'elles ont augmenté de 52 % de 1961 à 1964, pour, ensuite, se stabiliser à un niveau légèrement inférieur, selon l'évolution retracée par le tableau ci-dessous :

Recettes assises par le Service des instruments de mesure.

ANNEE	TAXES de vérification.	REDEVANCES pour contrôles spéciaux et travaux métrologiques.	REDEVANCES pour utilisation de matériel d'Etat.	TOTAL
	(En francs.)			
1961	5.364.000	2.990.000	344.000	8.698.000
1962	6.765.000	3.339.000	458.000	10.562.000
1963	7.260.000	4.100.000	600.000	11.960.000
1964	7.750.000	4.770.000	640.000	13.160.000
1965	8.021.000	4.002.000	753.000	12.776.000
1966 (estimation) ..	7.620.000	3.800.000	715.000	12.135.000

En outre, il faut signaler le rôle qu'est appelé à jouer le Service des instruments de mesure français dans le cadre de l'Organisation internationale de métrologie légale (O. I. M. L.) régie par une convention diplomatique dont la France a été l'instigatrice (et qui réunit actuellement 34 Etats) et dans le cadre de la C. E. E.

Enfin, la formation technique donnée à l'Ecole supérieure de Métrologie est également très appréciée et de nombreux élèves — notamment d'Afrique noire — y ont suivi les cours dans le cadre de la coopération.

Pour toutes ces raisons, votre Commission demande au Gouvernement de *poursuivre d'une façon efficace et utile la réorganisation du Service des Instruments de Mesure, maintenant bien engagée au point de vue du personnel, en poursuivant le mouvement de concentration des bureaux de vérification, qui doivent tous devenir départementaux, et en regroupant les différents services centraux dans un ensemble unique, ce qui faciliterait un fonctionnement cohérent et rationnel.*

I. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le secteur énergétique, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins aux meilleurs prix, compte tenu des impératifs politiques et sociaux, c'est-à-dire essentiellement de l'emploi des hommes et de la nécessité dans le choix des sources d'approvisionnement extérieures, d'être attentif à la notion de sécurité.

Comment se présente donc la situation dans les différentes branches du secteur énergétique ?

1° Le charbon.

A. — *La consommation intérieure.*

a) En 1965 :

Après avoir monté pendant deux ans, la consommation apparente de charbon a baissé de 77,1 millions de tonnes en 1963 à 74,4 millions en 1964 et 69,1 millions en 1965. La part du charbon dans l'approvisionnement de la France en énergie (carburants exclus) régresse ainsi de 57,3 % en 1963 à 55,2 % en 1964 et 49,6 % en 1965. Cette consommation a été satisfaite à raison de 51,8 millions de tonnes par la production nationale, de 17,3 millions par des charbons importés. En outre, 1,1 million de tonnes ont été exportées.

Les ventes des houillères françaises sont inférieures de 1,3 million de tonnes à celles de l'année précédente.

S. N. C. F. ET GAZ DE FRANCE

Dans ces deux secteurs, la régression structurelle des ventes se poursuit : 4 millions de tonnes en 1962, 2,9 millions de tonnes en 1964 et 2,1 en 1965 (dont 1,8 pour la S. N. C. F. et 0,3 pour Gaz de France).

ELECTRICITÉ DE FRANCE

La forte hydraulité qui a caractérisé l'année 1965 (supérieure de 7 % à la moyenne alors qu'elle lui avait été inférieure de 18 % en 1964) a entraîné une diminution de production des centrales

thermiques. Malgré cette diminution, la consommation de combustibles solides d'Electricité de France a augmenté de 3,4 % par rapport à 1965, les réductions ayant porté sur le gaz naturel (— 22,1 %) et le fuel-oil (— 14,1 %).

SIDÉRURGIE

L'industrie sidérurgique a connu en 1965 un léger recul de production (— 0,6 % pour la fonte brute et — 0,9 % pour l'acier brut). Cette évolution jointe aux incidences du progrès technique a ramené les ventes des houillères à la sidérurgie (coke et charbon) de 9,3 millions de tonnes en 1964 à 9,1 millions en 1965.

INDUSTRIE

C'est dans l'important secteur des industries diverses que la concurrence des produits pétroliers pèse le plus lourdement sur le charbon. Les ventes des houillères dans ce secteur sont passées de 11,2 millions de tonnes en 1964 à 10,4 millions en 1965. Durant cette dernière année, les combustibles liquides ont couvert à eux seuls plus de la moitié des besoins énergétiques de l'industrie.

FOYERS DOMESTIQUES ET PETITE INDUSTRIE

Alors que l'année 1963, particulièrement froide, avait vu des ventes records dans ce secteur, une réduction brutale est intervenue en 1964, encore accentuée en 1965.

Aussi constate-t-on que les ventes des Houillères dans ce secteur sont passées de 11,8 millions de tonnes en 1963 à 10,2 millions en 1965.

b) En 1966 :

Les tendances analysées ci-dessus se sont maintenues en 1966.

On constate en effet que les ventes des Houillères au cours des six premiers mois de 1966 sont inférieures d'un million de tonnes environ aux chiffres correspondants de 1965. Le recul est particulièrement net pour le secteur S. N. C. F.-Gaz de France (— 23 %) ; l'industrie (— 8 %) ; les foyers domestiques (— 7 %). Les ventes à la sidérurgie sont également légèrement en baisse (— 2 %).

On note en revanche une légère augmentation des ventes à E. D. F. : + 3 %.

L'évolution du marché au cours des trois dernières années confirme les tendances à long terme que la conjoncture exceptionnelle de 1963 n'avait fait que masquer :

- diminution rapide des ventes à la S. N. C. F. et au Gaz de France, préluant à la disparition à peu près complète, à terme, des ventes des Houillères dans ce secteur ;
- régression rapide des ventes à l'industrie, secteur particulièrement sensible à l'avantage de prix offerts actuellement par les combustibles liquides ;
- variation sensible des ventes aux foyers domestiques, en fonction principalement des données climatologiques, mais semblant dénoter également un lent recul structurel de la consommation de charbon dans ce secteur ;
- légère diminution des ventes à l'industrie sidérurgique dont la production d'acier stagne à un niveau légèrement inférieur à 20 millions de tonnes par an. Il faut signaler que dans ce secteur une convention générale (1) a été signée le 29 juillet 1966 avec l'Etat ; elle prévoit l'adoption de mesures d'ici la fin de l'année pour rapprocher les conditions d'approvisionnement en combustibles minéraux solides de la sidérurgie française de celles dont bénéficient ses concurrents directs étrangers. Les mesures d'application sont actuellement à l'étude entre les professionnels intéressés.
- enfin, expansion de la consommation de charbon par les centrales thermiques, soumise cependant aux variations de l'hydraulicité. Les apports hydrauliques élevés ont conduit E. D. F. à réduire l'activité des centrales thermiques au profit des centrales hydrauliques : l'hydraulicité a été en effet supérieure de 22 % par rapport à la normale au cours de la période du 1^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966.

La consommation des centrales thermiques (minières et publiques) a été réduite de 3.500.000 tonnes environ par rapport à la normale au cours de cette période. Il en résulte que :

a) *Les stocks d'E. D. F. se sont accrus de 1.600.000 tonnes en un an et atteignent actuellement 4.800.000 tonnes au 31 août 1966.*

b) *Les stocks de bas produits des bassins se sont accrus de 1.000.000 de tonnes environ ; E. D. F. a limité ses enlèvements aux tonnages minima prévus aux contrats.*

(1) Cf. page 50 de ce rapport.

Compte tenu de ces éléments, et malgré une diminution notable de l'importation qui aura été ramenée de :

22,8 millions de tonnes en 1963 (année perturbée par les grands froids et la grève des mineurs) ;
à 19,7 millions de tonnes en 1964 ;
et à 17,3 millions de tonnes en 1965,
les stocks des mines se sont accrus de 1.650.000 tonnes en 1965 et de 2.650.000 tonnes durant le premier semestre de 1966.

Actuellement, les stocks de produits marchands disponibles dans les houillères de bassins représentent :

3.650.000 tonnes de houille et lignite ;
484.000 tonnes de coke ;
126.000 tonnes d'agglomérés,

soit : 4.260.000 tonnes qui correspondent à 26 jours de production de charbons marchands.

A ces stocks, s'ajoutent près le 1.600.000 tonnes de charbon sarrois conservé par C. O. V. E. S. A. R., faute de débouchés.

En résumé, il apparaît que le marché est très bien approvisionné et qu'il y a actuellement un net excédent de la ressource sur la demande commerciale. Mais les stocks sont abondants tant chez les producteurs que chez les consommateurs et normaux chez les négociants.

B. — *La production intérieure et la réalisation du plan d'adaptation des Charbonnages de France.*

La production française de houille, qui était tombée à 50 millions de tonnes en 1963 en raison des grèves du mois de mars et s'était relevée à 55,2 millions de tonnes en 1964, est redescendue à 54 millions de tonnes en 1965. Dans cette production, les houillères nationales interviennent pour 53 millions de tonnes, le supplément étant fourni à concurrence de 76.000 tonnes par les petites mines non nationalisées et de 973.000 tonnes par les mines de lignite exploitées dans les Landes par Electricité de France.

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France, adopté en 1960 par le Gouvernement, qui prévoyait de ramener la production des Houillères nationales de 57 millions de tonnes, niveau atteint en 1960, à 53 millions de tonnes en 1965, a donc été réalisé.

Le tableau ci-après indique comment a évolué en fait la production des Charbonnages de France de 1960 à 1965 et quelles sont les perspectives d'avenir.

Evolution de la production des Charbonnages de France de 1960 à 1966 et objectif pour 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965		1966		OBJECTIF 1970
						Objectif.	Réalisation.	Objectif.	Prévision.	
(En millions de tonnes.)										
Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.....	28,9	26,9	27,1	24,7	26,57	28	25,5	25,7	25,3	23
Bassin de Lorraine.....	14,7	14	14,3	13,1	15,63	13,5	15,5	15,2	15,5	14,5
Bassin Centre-Midi.....	13,4	12,6	12,3	11,4	12,39	11,45	11,9	11,6	11,2	10,5
dont :										
Loire	3,01	2,64	2,4	2,05	2,22	2,48	2,20	2,06	2,06	
Cévennes	2,6	2,3	2,18	1,97	2,30	2,22	2,21	2,13	1,90	
Blanzey	2,85	2,52	2,55	2,30	2,47	2,5	2,29	2,35	2,23	
Aquitaine	2,07	2,08	1,96	1,93	2,12	1,55	1,83	1,76	1,69	
Provence	1,3	1,35	1,48	1,55	1,61	1,3	1,69	1,66	1,68	
Auvergne	1,08	1,06	1,03	0,92	0,94	0,6	0,91	0,87	0,84	
Dauphiné	0,69	0,65	0,70	0,68	0,73	0,8	0,75	0,78	0,78	
Ensemble des bassins...	57	53,5	53,7	49,2	54,59	52,95	52,9	52,5	52	48

Pour l'année en cours, le programme de production des Charbonnages de France s'inscrivait dans la ligne de l'objectif de production de 48 millions de tonnes pour 1970, qui a marqué la volonté du Gouvernement de réaliser une réduction ordonnée de notre production charbonnière.

Mais la production de l'année 1966 sera en fait inférieure de 500.000 tonnes au programme : 52 millions de tonnes pour un programme de 52,5 millions de tonnes. Cette réduction plus forte que prévue s'explique, d'une part, par l'octroi de 2 jours chômés payés supplémentaires aux mines de charbon 1966 et, d'autre part, par l'analyse de la situation de divers bassins.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le rendement, tout en reprenant des progrès sensibles après la stagnation de 1965, reste encore légèrement au-dessous des prévisions, tandis que l'équipement de certaines parties du gisement se confirme. Certaines fermetures de fosses sont intervenues dans le groupe de Béthune.

En Lorraine, les progrès de rendement toujours considérables maintiennent la production à des niveaux élevés ; le programme de production de 1966 sera ainsi légèrement dépassé et des problèmes d'écoulement se posent.

Dans les bassins du Centre-Midi, aux résultats financiers inquiétants se surajoutent parfois des difficultés croissantes d'écoulement : c'est ainsi que le bassin des Cévennes doit chômer plusieurs jours en 1966. Au total, l'ensemble des bassins du Centre-Midi restera en de-çà de ses prévisions de production. En ce qui concerne les fermetures, l'arrêt final des exploitations du fonds de Decazeville est intervenu au début de l'année 1966.

Actuellement, on peut penser que le bassin du Nord-Pas-de-Calais et l'ensemble des bassins du Centre-Midi pourront avoir en 1970 une production un peu inférieure aux objectifs moyens de production qui avaient été définis il y a près de deux ans maintenant.

C. — Le commerce extérieur et l'intervention de la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides.

a) Le commerce extérieur : importations et exportations.

Pour les 8 premiers mois de l'année 1966, la France a importé 10.547.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont 7 millions 441.000 tonnes en provenance des pays de la C. E. C. A.

Durant la même période, elle a exporté 621.000 tonnes, dont 489.000 tonnes vers les autres pays membres de la C. E. C. A.

Le tableau ci-dessous donne le détail des échanges par pays d'origine et de destination pour cette période.

Importations et exportations françaises de charbon.

	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 ^{er} AOUT 1966	
	Importations.	Exportations.
	(En milliers de tonnes.)	
Sarre	2.332	23
Allemagne	3.646	269
Belgique	357	65
Hollande	1.095	90
Italie	11	26
Luxembourg	»	16
Total C. E. C. A.....	7.441	489
Grande-Bretagne	437	»
Pologne	351	»
U. R. S. S.....	1.018	»
U. S. A.....	1.191	»
Maroc	8	»
Afrique du Sud.....	17	»
Tonkin	79	»
Divers pays tiers.....	5	»
Espagne	»	59
Suisse	»	43
Autriche	»	»
Algérie	»	13
Maroc et Tunisie.....	»	10
Pays divers.....	»	7
Total pays tiers.....	3.108	132
Total général.....	10.547	621

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre de 1966, les importations totales de l'année devraient atteindre environ 16 millions de tonnes, et les exportations 1 million de tonnes, selon la répartition suivante en ce qui concerne les importations :

	(En tonnes.)
Sarre	3.400.000
Allemagne	5.550.000
Hollande	1.590.000
Belgique	570.000
Italie	20.000
<hr/>	
Total C.-E. C. A.....	11.130.000
<hr/>	
Grande-Bretagne	700.000
Pologne	540.000
U. R. S. S.....	1.460.000
Maroc	15.000
Etats-Unis	2.040.000
Tonkin	90.000
Afrique du Sud.....	20.000
Divers pays tiers.....	5.000
<hr/>	
Total pays tiers.....	4.870.000
<hr/>	
Total général	16.000.000

En ce qui concerne l'année 1967, dans des conditions climatiques et conjoncturelles normales, et compte tenu du facteur nouveau que constitueront les importations de charbon vapeur américain pour Electricité de France lors de la mise en service de l'usine du Havre, les importations totales de l'année 1967 devraient approcher 17 millions de tonnes.

b) L'intervention de la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (chapitre 44-11) :

La fonction essentielle de cet organisme a été longtemps d'assurer les opérations de compensation des prix des charbons importés ; ceux-ci bénéficiaient, la plupart du temps, d'une subvention qui allégeait le prix payé par le consommateur final. A l'heure actuelle, les subventions de l'espèce ne représentent que 17 % de la subvention globale de 170 millions de francs prévue pour 1967, en augmentation de 40 millions par rapport à 1966.

Cette opération de compensation porte essentiellement sur certaines catégories de charbon vapeur, sur les charbons d'agglomération et plus faiblement sur certains charbons à coke importés des pays non membres de la C. E. C. A.

En ce qui concerne le charbon vapeur pour E. D. F. (500.000 tonnes en 1966), le prix payé par le consommateur a été d'environ 2,5 F à la tonne (soit environ 4 %) supérieur au prix de revient.

En ce qui concerne le charbon à coke américain pour la sidérurgie, le prix payé par le consommateur est égal au prix de revient, qui a pu être sensiblement diminué à destination de la Lorraine par l'affrètement de superminéraliers, l'Etat faisant son affaire de la dénonciation des contrats de frets antérieurs.

Enfin, en ce qui concerne le charbon destiné aux usines d'agglomération du littoral, le prix payé par les consommateurs a été d'environ 7 % inférieur au prix de revient.

Indépendamment de cette fonction initiale maintenant limitée, la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides intervient dans deux autres domaines qui absorbent la plus grande partie du crédit prévu : le stockage des charbons sarrois et la compensation des écarts de frets rhénan et maritime.

La subvention aux charbons sarrois est destinée à couvrir les charges relatives à l'écoulement ou au stockage des charbons sarrois enlevés en application du Traité franco-allemand sur la Sarre du 27 octobre 1956.

Cette aide assure l'écoulement des charbons sarrois nécessité par nos engagements, en assurant au mieux une harmonisation avec l'écoulement des charbons français, dans le cadre de la politique de stabilisation conjoncturelle de la production charbonnière française. La poursuite de cette intervention est la condition de l'exécution du Traité du 27 octobre 1956.

Au cours de l'année 1966, les stocks de Covesar seront passés de 1.125.000 tonnes à environ 1.600.000 tonnes. La mise en stock entraîne des frais de transport, de manutention et une certaine dépréciation du combustible ; la conservation des stocks entraîne des frais de gardiennage, d'assurances et des frais financiers : le coût de ces divers éléments est évalué à environ 20 millions de francs pour l'année 1966.

Par ailleurs, les charges de compensation résultant des différences entre le prix d'achat et le prix de vente des charbons sarrois sont évaluées, compte tenu des frais de transport et des frais divers de gestion, à 50 millions de francs.

Le déficit de Covesar va se trouver notablement aggravé en 1967 par une forte augmentation des stocks et par l'alignement du prix de revente à la sidérurgie sur les prix du charbon américain dans l'esprit de la convention passée entre l'Etat et la sidérurgie française. Les mines de la Sarre, de leur côté, continuent à céder leurs combustibles à des prix qui sont estimés anormalement élevés du côté français.

On prévoit actuellement que la subvention aux charbons sarrois nécessitera une subvention de 100 millions en 1967.

Quant à la subvention de compensation des écarts de frets rhénan et maritime, elle a pour objet de maintenir l'activité de la flotte française rhénane, qui poursuit sa modernisation, en assurant à cette flotte une recette suffisante sans en faire supporter la charge par les consommateurs.

Cette subvention est également destinée à combler les écarts entre le fret international et le fret français pour des tonnages transportés par mer par l'armement français, qui assure d'ailleurs l'essentiel du trafic.

Enfin, une provision de 10 millions de francs doit permettre de faire face aux aléas qui planent actuellement sur le marché charbonnier et qui pourraient notamment se concrétiser sous la forme d'un accroissement imprévu des stocks de « Covesar », entraînant un déficit accru en 1966 et en 1967.

Ainsi, la situation financière de la Caisse se présente comme suit en 1967 par rapport aux deux années précédentes :

	1965.	1966.	1967.
Subvention aux charbons sarrois.....	55	70	100
Intervention financière dans le domaine de l'importation de combustibles.....	30	30	30
Compensation des écarts de frets rhénan et maritime	30	30	30
Provision	»	»	10
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	115	130	170

Il convient de souligner que les évaluations afférentes à chacun des postes d'intervention pour 1966 et surtout pour 1967 sont, comme ce fut le cas les années précédentes, affectées par les causes d'incertitude suivantes, qui peuvent influencer très significativement sur les besoins financiers :

- d'une part, le marché des frets est sujet à des modifications rapides et profondes ;
- d'autre part, la physionomie du marché charbonnier intérieur, et en particulier le niveau des stocks, pendant l'année 1967, dépendra sensiblement de l'activité industrielle et des conditions climatiques ;
- enfin, la mise au point pratique de certaines mesures d'alignement sur les prix des combustibles importés des fournitures telles que celles de « Covesar » qui est prévu par la convention passée entre l'Etat et la sidérurgie est seulement en cours.

D. — *La situation financière des Charbonnages de France.*

En 1965, le chiffre d'affaires, taxes comprises, s'est élevé à 5.097 millions de francs, soit 253 millions de moins qu'en 1964.

La perte d'exploitation, après amortissements, qui ressort du rapport de gestion des Charbonnages de France est de 928,4 millions de francs.

La perte finale, après pertes et profits et après participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères pour un montant de 615 millions de francs, s'élève à 332,8 millions de francs.

Pour 1966, le chiffre d'affaires (taxes comprises) doit atteindre 4.950 millions de francs et le déficit d'exploitation prévisible 1.120 millions de francs, soit 190 millions de plus que l'année précédente.

Dans l'état actuel des choses, on envisage, en 1967, un déficit de 1.320 millions de francs.

L'augmentation de ce déficit des houillères est due à des progrès de productivité inférieurs à la hausse des salaires alors que, dans le même temps, les prix des énergies concurrentes sont stables ou même baissent. Les houillères sont de plus en plus contraintes à s'aligner sur cette concurrence et à consentir une série de concessions commerciales sur les prix de vente, tandis qu'elles supportent une augmentation nette et régulière de prix de revient.

Quels que puissent être les efforts d'assainissement par élimination des productions les moins rentables, cette évolution caractéristique et défavorable pour les résultats de notre industrie houillère se poursuivra d'une façon plus ou moins accusée au cours des prochaines années, même si les prix de l'énergie devaient désormais rester stables. Le rythme d'assainissement de la production, parfois le choix même des fermetures, est d'ailleurs largement conditionné par les considérations régionales et sociales qui sont d'un poids tout particulier en ce qui concerne l'industrie de main-d'œuvre qu'est la mine.

C'est la raison pour laquelle l'Etat est amené à accorder une aide aux Charbonnages de France sous la forme d'une subvention budgétaire inscrite au budget du Ministère de l'Industrie.

Cette aide n'est pas attachée à telle ou telle opération particulière de reconversion ; elle doit permettre à l'ensemble des houillères de s'adapter à la concurrence accrue des diverses formes d'énergie en tenant un rythme supportable de rationalisation de la production.

Cette aide permet en fait à la fois de moderniser les sièges les plus intéressants, de supporter les charges de fermeture ou plus généralement les charges dues à la régression de la production et enfin d'assurer l'écoulement indispensable si l'on ne peut pas se voir confronter à la nécessité d'un chômage intense ou de licenciements précipités.

La subvention attribuée aux Charbonnages de France doit suivre l'évolution du déficit de notre industrie houillère si l'on ne veut pas la mettre purement et simplement en état de cessation de paiement. Mais, un écart subsiste entre le déficit et la subvention. C'est ainsi qu'en 1966 la subvention a été de 772 millions de francs pour un déficit de 1.120 millions de francs ; en 1967, la subvention prévue sera de 1.159 millions de francs pour un déficit prévu de 1.320 millions de francs.

E. — *La conversion des régions minières et la transformation des charbonnages.*

Mais au-delà du seul problème financier se pose la question de la conversion des régions minières. Les problèmes de conversion qui n'ont concerné jusqu'alors que certains bassins du Centre-

Midi risquent de s'étendre et le problème de la réanimation des régions minières devra être résolu sous des formes différentes dans presque tous les bassins.

Un événement important a été constitué par la lettre adressée par le Premier Ministre, M. Pompidou, au Président des Charbonnages de France, en août 1966. Ainsi a été envisagée d'une façon concrète l'évolution du rôle des Charbonnages.

Rappelons à ce propos que lors du voyage du Président de la République dans le Nord, le président du Conseil d'administration des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, M. Morandat, avait notamment déclaré : « Il est... infiniment souhaitable que le bassin ne se cantonne pas dans les disciplines industrielles qui ont été jusqu'à présent les siennes. S'il veut résoudre son propre problème et contribuer à résoudre celui qui se pose dès maintenant à toute une partie du pays minier, il faut aussi qu'il puisse avancer dans d'autres directions... Et si nos statuts paraissent à cet égard trop étroits, qu'on n'hésite pas à les modifier. Comment des statuts élaborés il y a vingt ans conviendraient-ils encore parfaitement à la situation nouvelle du bassin ? »

Le Général de Gaulle, dans sa réponse, avait notamment déclaré :

« Il y a là un complexe d'énergies, non pas seulement au point de vue économique, mais au point de vue humain. Il y a aussi un ensemble de capacités, capacités techniques, capacités de travail, qui est un des éléments essentiels de la puissance — je tranche le mot au sens le plus élevé du terme — de notre pays.

« Cela ne doit pas être perdu. La question se pose à nous tous, aussi bien au sommet de l'Etat et au Gouvernement, que pour vous ; la question, c'est l'évolution qui s'impose et, à beaucoup d'égards, les reconversions qui sont nécessaires. Je me félicite de voir qu'à ce point de vue, et en entendant le président Morandat, je l'ai vérifié, les Charbonnages veulent garder de grandes responsabilités. Ils n'entendent pas, dans la conversion qui se produit inévitablement, perdre la direction de leur entreprise. *Ils veulent, non pas seulement faire les choses eux-mêmes, mais s'associer à ce qu'on peut faire par d'autres qui viendraient du dehors et auxquels les Charbonnages tels qu'ils sont, avec tout l'ensemble que j'ai dit tout à l'heure, peuvent apporter une impulsion et une construction décisives.* »

Enfin, le rapport annuel des Charbonnages de France pour l'exercice 1965 soulignait combien les Houillères étaient en mesure de prendre dans la réanimation des économies régionales une participation décisive grâce à leurs bureaux d'études, leurs services de formation professionnelle et leur infrastructure industrielle tout équipée.

C'est dans ces conditions que le Premier Ministre, dans sa lettre au Président des Charbonnages de France, a finalement donné son accord pour que les Charbonnages puissent s'engager éventuellement dans des opérations industrielles étrangères à leurs secteurs habituels. Toutefois M. Pompidou a mis deux importantes conditions à cette autorisation. En premier lieu, le Premier Ministre s'est opposé à l'extension du statut du mineur à d'autres industries ; en second lieu, les opérations effectuées hors des secteurs habituels des Charbonnages devraient faire l'objet d'une comptabilité séparée et ne pas être incorporée au bilan de ceux-ci. Il ne s'agirait donc pas pour les Charbonnages de trouver dans cette autorisation le moyen de réaliser des bénéfices dans des nouveaux secteurs pour atténuer leur déficit.

Mais, engagés dans un système international de concurrence, les Pouvoirs publics doivent être attentifs à la nécessité d'implanter les usines là où la rentabilité sera la meilleure, en favorisant, si nécessaire, les migrations de travailleurs. A cette considération de rentabilité s'oppose la nécessité de créer des emplois dans les régions à activité décroissante comme les bassins miniers.

Le Gouvernement devra donc réaliser une politique de développement régional dans ces bassins et l'on peut penser qu'il aura nécessairement recours aux moyens disponibles dans les Charbonnages.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement de préciser au Sénat — au delà de sa politique de régression charbonnière — le rôle qu'il entend faire jouer aux Charbonnages de France comme instrument de conversion industrielle et de nouveau développement économique régional.

2° L'énergie électrique.

A. — La consommation et la production d'énergie électrique.

La consommation d'énergie électrique, qui s'était élevée à 102,2 milliards de kWh en 1965, devrait être voisine de 109 milliards de kWh en 1966 (1). Ainsi observe-t-on un certain ralentissement de la progression qui avait été de 8,1 % en 1964 par rapport à 1963 et qui, pour la deuxième année consécutive, est voisine de 6,5 %.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production d'électricité, telle qu'elle s'est réalisée en 1964 et 1965 et telle qu'elle est prévue pour 1966, 1967 et 1970.

	1964	1965	1966 Evaluation.	1967	1970
	(Milliards de kWh.)				
Production hydraulique (1).	34,7	46,2	51,2	46,9	51
Production thermique.....	58,5	54,1	53,3	65,3	88,3
Production nucléaire.....	0,6	0,9	1,5	3,3	9
Solde des échanges avec l'étranger (importation)...	2,2	1	3	2	1,7
Total de l'énergie appelée (pertes comprises).....	96	102,2	109	117,5	150

(1) L'hydraulicité de janvier à mi-septembre 1966 s'est élevée à 1,14; on a admis des conditions moyennes (hydraulicité D) pour les mois et les années suivants.

B. — Le financement des investissements.

Une telle expansion de la consommation d'énergie électrique suppose des investissements considérables dont le montant doit atteindre, en 1967, pour Electricité de France, 4.810 millions de francs, en augmentation de 4,5 % par rapport à ceux de 1966.

Comme l'indique le douzième rapport du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social, cette augmentation résulte notamment de l'accroissement d'une année à l'autre des dépenses de production d'énergie nucléaire et des dépenses de transport et de distribution.

(1) Pour les dix premiers mois de 1966, la consommation d'énergie électrique s'établit à 86,2 milliards de kWh contre 80,8 pour la période correspondante de 1965, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente.

Par contre, les dépenses afférentes au programme de production hydraulique sont en baisse.

Or, le compte d'exploitation d'Electricité de France a évolué, durant les six dernières années, comme le montrent les chiffres ci-après :

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)					
Chiffres d'affaires (activité principale)	5.296	5.687	6.203	7.061	8.016	8.674
Résultat d'exploitation :						
— pour l'hydraulicité réelle	145	4	— 139	5	— 80	+ 1,4
— pour l'hydraulicité moyenne (1) ...	— 39	— 36	— 94	— 118	+ 100	»

(1) Chiffres évidemment indicatifs. L'hydraulicité des années 1960 (coefficient 1,23), 1962 (coefficient 1,15) et 1966 (coefficient 1,14) a été particulièrement favorable.

On observe donc une croissance régulière du chiffre d'affaires et une évolution du compte d'exploitation dont les résultats dépendent en partie des conditions atmosphériques. En 1964, année de mauvaise hydraulicité, le compte d'exploitation est déficitaire.

Par contre, comme le souligne le rapport d'activité du conseil d'administration d'Electricité de France, « l'exploitation de 1965 a été favorablement influencée par les bonnes conditions d'hydraulicité qui ont permis — tout en faisant face au développement de la consommation — de réduire de 4,9 % le coût des combustibles utilisés et de 15,9 % celui des achats d'énergie.

« En sens inverse, les amortissements se sont accrus de 16,5 % ; cette augmentation est due, pour partie, à la décision d'amortir, sur leur durée de vie restante, les ouvrages de production, de transport et de distribution, rendus prématurément caducs par suite d'obsolescence. De même, la dotation au Fonds de renouvellement contractuel des ouvrages de distribution publique, ajustée aux conditions économiques de 1965, a été portée à un niveau supérieur de 10,3 % à celui de l'année précédente.

« Au total, cependant, les charges supportées par l'exploitation n'ont augmenté que de 8,2 % contre 15 % en 1964. On note en particulier un développement moins rapide des frais de personnel (7,9 % contre 9,2 %).

« En contrepartie, les produits se sont accrus de 9,3 %. Les recettes facturées ont bénéficié également des effets en année pleine du relèvement de 1,75 % des tarifs résultant de l'arrêté du 30 juillet 1964 et de l'incidence sur la fin de l'exercice de la hausse d'index de 1,85 % fixée par l'arrêté du 28 juillet 1965. » (1)

En 1966, Electricité de France a été à nouveau autorisée, à partir du 1^{er} août, à relever ses tarifs de 1,85 %.

Ces augmentations ont été appliquées à chacun des éléments de la tarification haute tension, celles appliquées en basse tension ont été au contraire diversifiées de façon à rapprocher les multiples tarifs effectifs de la future tarification basse tension harmonisée sur le plan national. Les taux d'augmentation de 1,85 % constituent une moyenne, certains abonnés pouvant subir une augmentation plus importante et d'autres bénéficiant au contraire d'une baisse.

L'incidence sur les recettes d'E. D. F. de ces hausses est la suivante :

	SUR LE COMPTE d'exploitation.		EN TRESORERIE	
	1965	1966	1965	1966
	(En millions de francs.)			
Hausse du 1 ^{er} août 1965.....	49	145	53	157
Hausse du 1 ^{er} août 1966.....		52		56

Ces hausses ont été décidées à la fois pour ajuster le compte d'exploitation d'Electricité de France aux conditions économiques changeantes et pour accroître les ressources de trésorerie disponibles pour le financement des investissements.

En partie grâce à ce relèvement des tarifs de l'électricité, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissement de 1967 doivent atteindre 1.209 millions de francs (contre 890 en 1966). Elles ne représenteront cependant que 21,5 % de ces dépenses ainsi qu'il ressort de la ventilation suivante :

	Millions de francs.
Ressources propres	1.209
Dotation de capital	1.059
Marché financier	2.472
Ressources à dégager	70
Total	4.810

(1) Rapport d'activité d'E. D. F. pour 1965, pages 24 et 25.

On observe notamment dans ce programme de financement une augmentation du recours au marché financier. Mais surtout on voit apparaître à nouveau, prévue d'avance, une importante dotation en capital en argent frais de 1.059 millions de francs, faisant suite aux dotations de 1.040 millions et de 1.125 millions de francs accordées en 1965 et 1966.

Quant à la rubrique « Ressources à dégager » 70 millions, elle signifie simplement que l'on prévoit d'ores et déjà une insuffisance de ressources de cet ordre de grandeur.

A côté des ressources propres, Electricité de France sera donc amenée, en 1966, à faire appel au marché financier pour un montant de 2.472 millions de francs, soit 51 % de ses investissements.

Il n'est pas inutile, à ce propos, de comparer, à dix ans d'intervalle, l'importance des différents éléments de la dette d'E. D. F. :

	1955	1965	COEFFICIENT de développement.
	(En millions de francs courants.)		
Obligations indemnitaires	786,51	665,65	0,85
Avances de l'Etat (F. D. E. S.)	5.436,30	8.433,70	1,55 (1)
Caisse des Dépôts et Consignations..	»	792,85	»
Obligations et bons.....	1.433,67	9.033,85	6,30
Crédits à moyen terme	661,59	1.142 »	1,73
Autres	145,44	691,92	4,76
	8.483,51	20.759,97	2,45
Pour comparaison :			
Chiffre d'affaires (taxes comprises) .	2.847,89	8.673,60	3,05

(1) Le coefficient de développement des « Avances de l'Etat » passerait à 3,20 si l'on tenait compte des avances transformées en dotation en capital (pour un montant total de 8.950 millions) en 1957 et 1963.

On observe la part croissante prise par le marché financier dans les ressources d'emprunt.

En 1962, la dette représentait l'équivalent de 3,2 années de chiffre d'affaires. Les dotations en capital ramènent ce rapport à 2,47 en 1965, niveau plus compatible avec une politique normale de financement des investissements, mais qui laisse subsister de lourdes charges d'intérêts.

Les charges financières ont représenté, en effet, 1.252 millions de francs en 1965 (contre 1.096 millions de francs en 1964, 1.012 en 1963 et 937 en 1962) (1).

Or, on ne peut traiter à la légère le financement d'investissements qui représentent, chaque année, près de 60 % des ventes d'énergie électrique, alors que l'investissement n'atteint, dans la plupart des entreprises, que 5 à 10 % du chiffre d'affaires annuel.

Ces investissements sont nécessaires, car l'extrapolation des tendances observées dans le développement de la consommation d'électricité des dix dernières années laisse prévoir une demande vraisemblablement supérieure à 150 milliards de kWh en 1970 et à 215 milliards en 1975.

Il y a donc un *problème général de financement dont la solution semble résider dans un financement à parts égales, par les ressources propres, les emprunts obligataires et la forme que prend pour Electricité de France, en raison de son statut d'entreprise nationalisée, l'augmentation de capital, à savoir la dotation en capital.*

Un grand progrès a d'ailleurs été réalisé cette année par la décision du Gouvernement de recourir régulièrement à ce dernier moyen.

Mais on peut craindre malgré tout, en 1967, un financement difficile des investissements d'Electricité de France en raison du recours, à concurrence de 51%, au marché financier. Sans doute on peut penser que l'emprunt que lancera Electricité de France en 1967 pourra atteindre 1.500 millions de francs. Il restera cependant près d'un milliard de francs à trouver. La Caisse des Dépôts et Consignations pourra-t-elle accorder à Electricité de France des

(1) Détail des charges financières (millions de francs) :

	1965	1964	VARIATION	
			En valeur.	En pourcentage.
Intérêts relatifs :				
— aux avances du F. D. E. S. ...	373	317	+ 56	+ 17,7
— aux dotations en capital...	275	274	+ 1	+ 0,4
— aux obligations indemnita-				
ires	92	87	+ 5	+ 5,7
— aux emprunts obligataires..	391	319	+ 72	+ 22,6
— aux emprunts divers.....	121	99	+ 22	+ 22,2
	1.252	1.096	+ 156	+ 14,2

prêts supérieurs à ceux qu'elle lui consentait depuis trois ans à un faible taux d'intérêt et qui atteignaient 400 millions par an ? E. D. F. pourra-t-elle obtenir une part importante d'un éventuel emprunt d'Etat lancé en 1967 ?

L'incertitude est pour le moment très grande ; sans doute l'approbation par le Conseil de direction du Fonds de Développement économique et social du programme d'investissement d'Electricité de France doit-elle donner à celle-ci la garantie que le Gouvernement l'aidera à réunir, le moment venu, les moyens nécessaires, mais il apparaît impératif de s'orienter de plus en plus nettement vers le financement à parts égales des investissements par les ressources propres, les emprunts à long terme et la dotation en capital.

3° Le pétrole.

A. — *La réorganisation du secteur pétrolier d'Etat.*

En application d'un décret du 17 décembre 1965 a été créée l'Entreprise de Recherches et d'Activités pétrolières (E. R. A. P.), établissement public qui a permis de réunir dans un même établissement l'ensemble des activités exercées précédemment par le Bureau de Recherches des Pétroles créé en 1945, la Régie autonome des Pétroles créée en 1939 lors de la découverte du gisement de Saint-Marcet et l'Union générale des Pétroles constituée en 1960 en vue d'assurer aux producteurs nationaux de pétrole brut la consolidation de leur activité par le raffinage et la distribution des produits pétroliers.

L'E. R. A. P. est dirigée par un président, M. Guillaumat, assisté de deux vice-présidents dont l'un, M. Blancard (ancien président du Bureau de Recherches de Pétrole) anime le secteur « exploration-production » et dont l'autre, M. Paul Moch, ancien président de la R. A. P., anime le secteur « raffinage-distribution ». Du président et de son secrétariat général relèvent directement quatre directions : finances, personnel, relations extérieures et questions économiques.

Dans cette organisation, l'effectif de l'E. R. A. P. comporte une trentaine de personnes qui inspirent l'action des filiales de l'établissement dont la principale est, pour le raffinage-distribution, l'Union générale des Pétroles. Pour « l'exploration-production »,

une société d'opérations, symétrique de l'U. G. P., la Société française de Recherche et d'Exploration pétrolières (S. O. F. R. E. P.), a été créée récemment par l'E. R. A. P., cette création ayant été approuvée par un décret du 5 juillet 1966.

Par ailleurs se posait la nécessité de parvenir à une unité de politique pour l'ensemble du secteur public pétrolier. Pour ce faire et indépendamment de la nouvelle structure mise sur pied, « les liens entre l'E. R. A. P. et sa filiale les Pétroles d'Aquitaine, ont été ainsi redéfinis et clarifiés. Le Gouvernement a voulu, à juste titre, qu'en raison de l'importance des activités des Pétroles d'Aquitaine, le grand nombre de ses actionnaires, la place que ses titres tiennent en Bourse, la société conserve sa gestion autonome mais celle-ci est coordonnée avec l'action de l'E. R. A. P. » (1).

Du fait de sa réorganisation, le Groupe pétrolier français présente les caractéristiques suivantes rappelées récemment par M. Guillaumat (1) :

« *Production.* — En 1966, nous produirons un peu plus de 16 millions de tonnes de pétrole brut et nous pensons atteindre, dès 1967, les 20 millions de tonnes, le tiers des besoins français. Au 1^{er} janvier 1966, l'E. R. A. P. disposait, soit seule, soit en association, d'un ensemble de permis de recherches couvrant une superficie de 1.300.000 kilomètres carrés, l'équivalent de deux fois la superficie de la France, répartis dans une vingtaine de pays.

« *Gaz naturel.* — Vous connaissez notre prépondérance grâce au gaz de Lacq. Nous produisons environ 6 milliards de mètres cubés par an.

« *Distribution.* — Le groupe écoulera, par lui-même en Europe en 1966, environ 9 millions de tonnes de produits finis, dont 6 millions de tonnes en France, ce qui correspond à 12 % du marché national.

« *Raffinage.* — A la fin de cette année, notre capacité de raffinage en France sera de 7.650.000 tonnes. Les développements prévus doivent porter cette capacité à 15 millions de tonnes environ en 1968. Nous disposons, en outre, de participations dans huit raffineries en service ou en construction hors de nos frontières.

(1) Cf. déclaration faite par M. Pierre Guillaumat, président de l'E. R. A. P., à « La Vie Française » d'octobre 1966.

« Notre *chiffre d'affaires* pour 1966 atteindra probablement 3,8 milliards de francs, répartis presque également entre nos activités de production d'une part et nos activités de raffinage, distribution et pétrochimie de l'autre.

« Cette proportion se retrouve sensiblement dans notre *effort d'investissement*. Nous comptons investir, en 1966, environ 2 milliards, un peu plus de la moitié allant à l'exploration et à la production, un peu moins de la moitié étant destinée aux autres activités. »

Enfin, en ce qui concerne la distribution, l'Union Générale des Pétroles a entrepris une réforme profonde de son appareil afin de coordonner les réseaux existants et d'assurer leur développement dans un cadre unifié. *Cette réforme devrait aboutir dès 1967 à la commercialisation des produits finis de l'E. R. A. P. par une société unique, sous une nouvelle marque également unique pour le groupe.*

B. — *L'approvisionnement et la consommation.*

Dans la consommation française d'énergie, qui a atteint 170,9 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1965, avec la répartition suivante :

Combustibles minéraux solides.....	69,2 tonnes.
Produits pétroliers énergétiques.....	74,1 —
Gaz naturel.....	8,4 —
Electricité primaire.....	19,2 —

Total 170,9 tonnes,

les produits pétroliers sont en fort accroissement alors que le charbon régresse en valeur absolue.

De même, la part occupée par le gaz naturel, qui représente actuellement moins de 5 % de notre consommation, contre 30 % aux Etats-Unis et en U. R. S. S., devra augmenter considérablement.

En face de ces prévisions, quelle est la situation actuelle de l'approvisionnement en France ?

La production pétrolière de la zone franc est demeurée en 1965 au niveau de 1964.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de la production de la zone franc de 1961 à 1965 :

	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de tonnes.)				
France	2,16	2,40	2,5	2,8	3
Algérie-Sahara	15,66	20,40	23,6	26,2	26,5
Gabon-Congo	0,88	0,95	1	1,1	1,3
Total	18,70	23,75	27,1	30,1	30,8

Le pétrole saharien est toujours prépondérant, la production métropolitaine toujours voisine de 3 millions de tonnes et celle du Congo et du Gabon est à peine supérieure à 1 million de tonnes.

La production des gisements orientaux, évacuée par l'oléoduc In Amenas—La Skhirra, a été ramenée à 10 millions de tonnes, en 1965, contre 10,9 millions de tonnes en 1964. Par contre, la production des gisements du centre saharien, évacuée par l'oléoduc Ohanet—Hassi-Messaoud—Bougie, a été de 16,2 millions de tonnes.

Mais, compte tenu de la mise en service du troisième oléoduc, Hassi-Messaoud—Arzew, à la fin de l'année 1965, la production de l'ensemble de la zone franc devrait atteindre, en 1966, 38,5 millions de tonnes, réparties de la façon suivante :

France	3	millions de tonnes.
Algérie-Sahara	34	— —
Gabon-Congo	1,5	— —

La production de pétrole franc est principalement affectée à la consommation métropolitaine. Mais, en fait, tout le pétrole saharien n'est pas raffiné en métropole. Tant en raison de l'organisation internationale du marché du pétrole que de la nécessité de tenir compte de la structure de la consommation métropolitaine qui réclame beaucoup plus de produits noirs que de produits blancs, *les besoins français ont été couverts de la façon suivante pour la période qui s'étend de septembre 1965 à août 1966 :*

Brut zone franc :	(En millions de tonnes.)
France (5 %)	2,9
Sahara (31 %)	17,8
Gabon-Congo (1 %)	0,7
Total zone franc	21,4 (soit 37 %).

Autres bruts :	(En millions de tonnes.)
Moyen-Orient (46 %).....	26,7
Libye (4 %).....	5,4
Venezuela (4 %).....	2,3
U. R. S. S. (2 %).....	1,5
Nigeria (2 %).....	1
	<hr/>
Total autres bruts.....	36,9 (soit 63 %).
	<hr/>
Total des besoins français.....	58,3

Le Sahara intervient donc, à l'heure actuelle, pour 30 % environ dans l'approvisionnement de la France en pétrole brut.

De septembre 1965 à août 1966, les quantités de pétrole brut traitées par les raffineries françaises ont d'ailleurs été bien supérieures à la consommation intérieure en raison du développement des exportations de produits finis ; elles ont atteint 65,5 millions de tonnes, en accroissement de 12 % par rapport à la même période de 1964-1965.

C. — *La diversification des sources d'approvisionnement.*

En 1975, plus de 50 % de notre consommation d'énergie devra être couverte par le pétrole et l'importation par la France de ce produit atteindra 100 millions de tonnes, provenant en quasi-totalité de pays extérieurs à l'Europe. Le souci de notre indépendance ainsi que la recherche du moindre coût pour la Nation impliquent donc l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement.

C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi notre effort de prospection afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement de pétrole brut.

a) Les actions menées en 1966 et leurs résultats.

Dans le cadre de cette politique, les sociétés françaises de recherches poursuivent leur effort d'exploration dans toutes les régions où des zones intéressantes du point de vue géologique restent disponibles. Dans certaines zones, les travaux sont encore au stade de l'exploration proprement dite, dans d'autres zones ils ont déjà abouti à une production.

En Europe, la situation est inégalement favorable : si, en Europe du Nord, le groupe français qui rassemble l'E. R. A. P., la C. F. P., la S. N. P. A. et des sociétés à capitaux privés, est titulaire de permis dans les zones marines anglaises et norvégiennes, par contre, en Hollande le groupe français qui a déposé trois demandes de concession de gaz sur lesquelles il n'a pas été statué, a pratiquement interrompu ses travaux pour l'instant.

En Allemagne, le groupe français est associé à des sociétés étrangères au sein d'un Consortium qui a déjà effectué neuf forages, dont deux producteurs de gaz ; malheureusement ce gaz contient une forte proportion d'azote et il n'est pas envisagé de le produire. En Espagne et en Turquie, les travaux n'ont pas encore abouti. En Italie, Petropar a mis en évidence la présence de gaz dans le puits de Fontespina Mare, la valeur commerciale de cette découverte n'est pas encore établie.

En Afrique, des gisements d'une importance limitée ont été jusqu'alors découverts :

— en Tunisie, la Serept, filiale de l'E. R. A. P., associée à la S. N. P. A. pour le permis de Centre-Nord, a découvert le gisement d'El Douleb en 1966. La production de ce gisement encore mal connu pourrait atteindre 100 à 200.000 tonnes par an ;

— au Nigéria, le gisement d'Obagi vient d'être mis en production au rythme de 1,5 million de tonnes par an. En 1966, la Safrap a mis en évidence une production d'huile à Obode ; les travaux ultérieurs préciseront l'importance de cette découverte ;

— au Gabon, où le gisement va être mis en exploitation prochainement par l'association Shell-Spafe, le dernier puits foré, Totou 2, est producteur ;

— en Australie, les travaux de la C. F. P. et de la S. N. P. A. n'ont pas conduit à des résultats positifs en 1966 mais les sociétés ont acquis de vastes titres miniers dans des zones où l'exploration ne fait que commencer ;

— au Canada, la Compagnie B. A. N. F. F., associée aux Compagnies Mobil et Aquitaine of Canada, a poursuivi, en 1966, les travaux d'extension du gisement de Rainbow Lake découvert en 1965 et qui a été mis en production ;

— enfin, en Iran, les résultats décevants des recherches sur l'ensemble des concessions attribuées en 1965 (sur les six groupes d'entreprises qui avaient versé 200 millions de dollars pour obtenir

des associations avec la N. I. O. C., seul le groupe américain Atlantic a mis en évidence une production) ont conduit l'E. R. A. P. à signer avec la N. I. O. C. un « contrat d'agence » sur lequel votre rapporteur croit bon de donner quelques précisions.

b) L'accord franco-iranien.

L'accord a été signé le 27 août 1966 à Téhéran entre la Société nationale iranienne des pétroles (N. I. O. C.) et l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (E. R. A. P.).

Ses principales dispositions sont les suivantes :

L'E. R. A. P. est chargée de mener, pour le compte de la N. I. O. C. (par l'intermédiaire de sa filiale Sofiran, agissant en qualité d'entrepreneur général de la N. I. O. C.) des opérations de recherches et d'exploitation pétrolières sur des zones terrestres et marines en Iran. La S. N. P. A. doit être ultérieurement associée à l'opération.

L'E. R. A. P. assure le financement de l'exploration suivant un échancier prévu au contrat et les dépenses correspondantes restent à sa charge en cas d'échec. (Le programme de dépenses de recherches, compris entre 150 et 200 millions de francs en six ans, correspond à la reconnaissance méthodique des zones en cause.) L'établissement assure également le financement de la mise en exploitation des gisements éventuellement découverts par des prêts remboursables.

On se trouve donc en présence d'un contrat d'entreprise, d'une nature originale, par lequel l'E. R. A. P. a accepté de jouer auprès de la N. I. O. C. le rôle d'entrepreneur particulier de recherches et d'exploitation. Ce n'est donc pas un contrat de concession ou un contrat d'association comme ceux de janvier 1965 sur le Golfe Persique. Le seul trait qui apparenterait le contrat du 27 août 1966 aux associations pratiquées, par ailleurs en Iran, est l'avance faite par l'E. R. A. P. des sommes nécessaires à l'exploitation, sommes qui sont perdues en cas d'échec des travaux. Par contre, s'il y a succès, l'E. R. A. P. est remboursée, en nature ou en espèces de ses dépenses d'exploitation ainsi que des prêts avec intérêts qu'elle consent pour le développement du gisement.

En outre, la moitié des réserves de pétrole découvertes est mise en réserves nationales une fois que l'E. R. A. P. est assurée d'être remboursée des dépenses d'exploration. Par contre, l'E. R. A. P. n'étant pas associée, n'a pas de bonus à payer.

En plus de ce remboursement et en rémunération pour ses soins et services, l'E. R. A. P. a le droit d'acheter à un prix contractuel plus avantageux que les conditions habituelles, une fraction de la production des gisements développés de l'ordre de 40 %.

Le contrat en cause ne permet donc pas, par sa nature même, de parler d'un partage des profits entre l'Iran et l'E. R. A. P. exprimé en pourcentage. *Il s'agit d'un nouveau type de contrat qui n'est pas destiné à se substituer aux conventions habituelles de cessions ou d'associations mais qui a permis de trouver une solution originale à un problème donné : le désir de l'Iran pour accélérer son développement, de faire reconnaître dans de brefs délais, par une équipe de spécialistes, l'essentiel du très vaste domaine minier dont il dispose.*

Ce contrat est complété par un accord financier entre la France et l'Iran qui prévoit l'ouverture par la France de crédits de fournisseurs d'un montant global de quatre cents millions de francs remboursables en sept ans. Sur la demande du Gouvernement iranien, l'utilisation de ces crédits devra correspondre en priorité et pour la plus grande partie à des fournitures de biens d'équipement industriels intéressant, en particulier, le secteur pétrolier et notamment la réalisation d'un gazoduc transiranien.

Pour l'économie française, ces accords donnent l'espoir d'un complément d'approvisionnement en pétrole brut dans des conditions économiques favorables. En outre, ils assurent dès à présent un renforcement des liens commerciaux et techniques entre l'Iran et la France.

D. — *L'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures.*

Le Sénat avait été appelé à se prononcer, en novembre 1965, sur l'Accord franco-algérien sur les hydrocarbures qu'il avait finalement approuvé.

Votre Rapporteur a cru bon de faire le point des premiers mois d'application de cet Accord mis en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'Accord prévoyait notamment une association coopérative (Ascoop) entre la France et l'Algérie pour la recherche et l'exploitation communes des hydrocarbures en Algérie.

Cette association coopérative contractée entre Sonatrach (Société algérienne) et Sopefal (filiale de l'E. R. A. P.) a commencé à fonctionner effectivement en 1966. L'accord prévoyait que les sociétés françaises titulaires de titres miniers devaient faire l'apport de ceux-ci au plus tard le 29 mars 1966, par l'intermédiaire de Sopefal. Les sociétés étrangères devaient choisir les conditions dans lesquelles elles désiraient poursuivre leur activité suivant l'une des modalités prévues par l'Accord.

Les Sociétés françaises ont bien effectué leurs apports et les sociétés étrangères ont, dans certains cas, accepté que l'Association se substitue à leurs associés français, dans d'autres cas, apporté leurs intérêts miniers.

L'Association a décomposé en parcelles son domaine minier intérieur à la surface coopérative, défini les travaux à effectuer en 1966 et fixé le budget correspondant. Sonatrach a choisi sa participation provisoire sur la quasi-totalité des parcelles au niveau de 10 %, retenant toutefois une participation de 50 % pour deux parcelles sur lesquelles elle assure la fonction d'opérateur.

Après quelques difficultés concernant les appels d'offre, qui ont été réglées par l'arbitrage de la Commission de conciliation prévue à l'article 50 du traité, les travaux ont commencé. Actuellement 7 équipes sismiques et 5 appareils de forage opèrent sur le domaine minier Ascoop. Deux des forages terminés sont producteurs, l'un est situé dans la région de Tin Fouye, l'autre est situé à proximité du champ d'Ohanet. On peut donc espérer que la production en commun débutera très rapidement.

L'accord prévoyait également la mise en place d'une association regroupant la Sonatrach (50 %), la Compagnie française des pétroles d'Algérie et Sopefal pour l'exploitation de la surface d'Haoud-Berkaoui. L'Association fore actuellement le sixième puits dans cette surface. Le gisement qui est en cours de développement pourrait être mis en production en 1967.

Une nouvelle structure pétrolière a été révélée au début du mois de novembre 1966 par un forage d'exploration entrepris le 31 août à 20 kilomètres à l'Est du gisement d'Haoud-Berkaoui et à 10 kilomètres au Sud d'Ouargla. Par ailleurs le Gouvernement algérien s'est engagé à octroyer neuf concessions demandées avant la signature de l'accord : deux conventions relatives aux concessions d'Edeyen et d'Hassi-Mazoula Sud accordées à la C. R. E. P. S. ont été signées le 29 juin 1966. Les autres ne sont pas encore effectivement attribuées en raison de divergences surgies entre les autorités

algériennes et les sociétés étrangères associées aux compagnies françaises, pour des raisons fiscales et juridiques.

En application de l'article 11 des accords devait être créée une société mixte chargée d'étudier et de promouvoir la réalisation de tous les projets industriels de liquéfaction et de transport maritime du gaz algérien destiné au marché français. Pour préparer la constitution de cette société, une société civile d'études du gaz naturel saharien a été chargée des études techniques et économiques préliminaires. Ses actionnaires sont : Sonatrach 50 %, E. R. A. P. 33,33 %, C. F. P. 16,66 %.

Enfin, l'annexe IX des accords décidait d'un certain nombre de mesures destinées à modifier les dispositions régissant la structure et l'administration de la S. N. Repal. La remontée en participation de l'Algérie, de 40,5 à 50 % du capital a été réalisée en juin 1966.

L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures a donc été mis progressivement en application. Sans doute, comme dans tout domaine nouveau, des difficultés ont surgi. Entre la France et l'Algérie, elles ont pu être résolues dans le cadre des procédures normales de conciliation. Par contre des difficultés subsistent entre les autorités algériennes et les sociétés étrangères, notamment lorsque ces dernières qui n'ont pas été parties à l'accord de 1965 sont associées à des compagnies françaises.

Quoi qu'il en soit, la conclusion des accords pétroliers franco-algériens de 1965 et leur exécution permettent d'envisager le maintien et l'affermissement des échanges commerciaux entre l'Algérie et les autres pays consommateurs de pétrole.

Une partie importante de la production de brut saharien devrait donc, dans les prochaines années, être traitée par les groupes français intéressés à la production saharienne ainsi que par les raffineries françaises propriétés des filiales de groupes internationaux.

De plus, une fraction très notable des tonnages de brut repris par les filiales françaises de ces groupes internationaux continuera, par voie d'échanges, à alimenter les filiales étrangères desdits groupes, ce qui permettra, à la fois, une plus grande diversification de l'approvisionnement national en pétrole brut et une importante économie de devises.

Par ailleurs, on peut penser qu'une part croissante de la production saharienne se placera sur le marché mondial, ce qui consolidera les courants d'échanges entre l'Algérie et les pays consommateurs du monde occidental.

Il convient de rappeler, en effet, que la rente de situation dont bénéficient les pétroles bruts algériens constitue un facteur favorable. La proximité des ports de chargement par rapport aux ports de débarquement français en particulier entraîne, en effet, des coûts de transports beaucoup moins élevés que ceux grevant les transports maritimes pétroliers à partir de la Méditerranée orientale, du Golfe Persique et du Venezuela.

E. — *Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.*

Le Fonds de soutien aux hydrocarbures nationaux, créé par la loi du 27 mai 1950, est alimenté par une taxe frappant certaines catégories d'essence (3,16 F/hl), de gas-oil (2,60 F/hl) et de fuel-oil léger (2 F/tonne). Son but est d'abord d'aider la production nationale d'hydrocarbures en vue de réduire la disparité entre le prix de revient des sociétés exploitant en France et celui des sociétés opérant dans d'autres pays. Il doit ensuite fournir à l'E. R. A. P. les moyens financiers nécessaires pour que celui-ci puisse exécuter, conformément aux directives du Gouvernement, la politique pétrolière de la France. Enfin, il subventionne les recherches des sociétés qui ont à faire face, en matière d'hydrocarbures, à des problèmes nouveaux, tels que la recherche en mer ou le transport du gaz naturel par canalisation maritime.

Depuis 1959, le Gouvernement a institué, au profit du budget général, un prélèvement sur les recettes du Fonds de soutien. Cette ponction, d'abord modeste, s'est élevée progressivement de 110 millions de francs en 1963 à 165 millions et demi en 1964 et à 201 millions en 1965. En 1966, elle a été ramenée à 73,6 millions de francs et votre rapporteur en avait souhaité la disparition. Mais pour 1967, le prélèvement a été relevé à 113.500.000 F.

Ainsi, les prévisions de recettes du Fonds de soutien (539 millions de francs) seront amputées de 21 % au profit du budget général en 1967 (contre 15 % en 1966).

Certes, les ressources disponibles pour le soutien de la politique française seront du même ordre que l'an dernier, 425,5 millions de francs (contre 423,4 en 1966).

Il faut cependant souligner que déjà en 1966, les recettes effectives du Fonds de soutien aux hydrocarbures semblent devoir être inférieures de 10 millions aux prévisions (487 millions de francs au

lieu de 497 millions), en sorte que le versement au budget général risque de ne pas être effectué intégralement. En outre, l'application de l'accord franco-algérien de 1965 et celle de l'accord franco-iranien de juin 1966 risquent d'entraîner un accroissement des charges de l'E. R. A. P. *On peut, en conséquence, se demander si le prélèvement sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures n'est pas en contradiction avec la volonté affirmée du Gouvernement d'accroître son effort en matière de prospection et de recherche pétrolière dans le cadre des besoins de l'économie française en hydrocarbures (1).*

4° Les hydrocarbures gazeux.

A. — La consommation de gaz naturel en France.

Pour l'exercice 1965, la répartition des disponibilités de gaz naturel, évaluées à 49 milliards de thermies (45 milliards de thermies provenant de Lacq, 1,82 milliard de thermies en provenance de Saint-Marcet et 1,95 milliard de thermies de gaz d'Hassi R'Mel importé sous forme liquide au Havre) a été la suivante (en milliards de thermies) :

— Electricité de France	6,8
— Industries desservies autrement que par une distribution publique	22,5
— Distributions publiques	18,6

Les distributions publiques desservent, outre les usagers domestiques, les utilisateurs commerciaux, artisanaux et la petite industrie. Les consommations industrielles ainsi desservies représentent environ 10 % du volume global des gaz de toute nature distribué par le Gaz de France dans ses distributions publiques.

Les livraisons à l'Electricité de France doivent être maintenues, pour les années prochaines, à un niveau un peu supérieur à celui des fournitures de 1965, étant entendu toutefois que, dans la limite d'un milliard de thermies par an et de 2 millions de thermies par jour, une part de ce contingent pourrait être transférée vers d'autres usagers. Cette possibilité de reprise prendra fin, en tout état de cause, au 1^{er} janvier 1969. Pour l'année 1966, aucune reprise

(1) Cf. Annexe : le détail des interventions de l'Etat en 1966 dans le cadre du Fonds de soutien aux hydrocarbures et les prévisions faites pour 1967.

n'a été effectuée jusqu'alors. A supposer qu'un début d'hiver rigoureux conduise à mettre en œuvre les dispositions indiquées ci-dessus d'ici à la fin de l'année, la portée serait limitée par la courte durée d'application.

B. — *Prévisions de fournitures.*

a) En provenance de Lacq :

La production de l'usine de Lacq a atteint son régime de croisière. La Société nationale des Pétroles d'Aquitaine procède à des travaux complémentaires qui permettront de porter, pour les exercices suivants, la capacité de production des installations à 46, puis 47 milliards de thermies/an.

Par ailleurs, cette société a intensifié ses recherches dans le bassin d'Aquitaine (Meillon, Ossun, Mazère), mais ce n'est guère avant le milieu de l'année 1967 que l'on sera en mesure d'apprécier les nouvelles productions qu'on peut escompter du Sud-Ouest.

b) En provenance d'Hassi R'Mel :

En application du protocole du 8 mars 1962, entre Gaz de France et la Société d'Exploitation du Gaz d'Hassi R'Mel, protocole expressément confirmé par l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965, les premières livraisons de gaz d'Hassi R'Mel transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre ont débuté au printemps 1965. Au cours de l'année 1965, Gaz de France a reçu à la station de réception du Havre 1,9 milliard de thermies. En régime de croisière, il est prévu que le volume annuel de gaz importé atteindra 4,6 milliards de thermies. La mise en route des installations de liquéfaction d'Arzew s'est accompagnée de quelques difficultés mais, après les mises au point nécessaires, l'usine fonctionne maintenant normalement.

D'autre part, l'accord susvisé du 29 juillet 1965 comporte l'accord de principe du Gouvernement français à l'importation en France d'au moins un milliard et demi de mètres cubes de gaz. L'accord prévoit également la création d'une société mixte à participation égale entre la France et l'Algérie chargée d'étudier et de promouvoir la réalisation des projets industriels de liquéfaction et de transport de gaz algérien vers la France.

La mise en place de la Société mixte a demandé certains délais. Cette Société a été constituée provisoirement au mois de

mars 1966, sous la dénomination de « Société civile d'étude du gaz naturel saharien », avec pour mission de prospecter le marché, de faire les études techniques et économiques préalables et d'entamer les négociations.

Elle a tenu sa séance constitutive à Alger le 6 avril 1966. En tout état de cause, il ne semble pas que cette nouvelle tranche de gaz algérien puisse arriver sur le marché français avant 1970.

c) En provenance de Groningue :

Les négociations engagées depuis deux ans entre le Gaz de France et la Société néerlandaise N. A. M. se sont concrétisées, le 24 février 1966, par la signature d'un contrat portant sur la fourniture, en vingt ans, de 100 milliards de mètres cubes de gaz naturel au marché français. La première livraison débutera vraisemblablement à l'automne 1967, les enlèvements croîtront progressivement jusqu'en 1975, époque à laquelle ils atteindront leur niveau normal. Le Gaz de France devra alors enlever un volume annuel de gaz compris entre 4,2 et 5,6 milliards de mètres cubes, la souscription journalière étant plafonnée à 17,2 millions de mètres cubes. Cette possibilité d'adaptation des quantités aux besoins du marché est d'autant plus appréciable que les autres ressources de gaz naturel disponibles ou susceptibles de l'être sont à cet égard beaucoup plus rigides. Durant la période transitoire 1968-1975, la souplesse laissée au Gaz de France est proportionnellement plus marquée encore.

*
* *

Il apparaît que le gaz naturel est appelé à prendre, dans le bilan énergétique français, une place d'autant plus croissante que l'amélioration de la technique, du coût de la liquéfaction et du transport maritime du gaz permettent d'envisager de compléter l'approvisionnement du marché français avec du gaz provenant de pays aussi éloignés que le Moyen-Orient, le Venezuela et le Nigeria. Aucune réalisation n'ayant à ce jour commencé à se concrétiser, ce ne sont certes que des virtualités auxquelles il faut cependant porter attention.

II. — APERÇUS SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° La situation générale.

Au seuil de l'hiver 1966, l'industrie française maintient, d'une manière générale, un mouvement de reprise qui se manifeste inégalement depuis l'été 1965 et qui survient après la période de stagnation due en large partie au Plan de stabilisation. La production industrielle continue à progresser à un rythme jugé satisfaisant dans son ensemble et les derniers sondages pratiqués par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprise laissent augurer une situation favorable au moins pour le début de l'année 1967.

On estime que le taux de croissance de la production industrielle doit s'élever aux environs de 6 % et être obtenu grâce à une extension modérée des effectifs occupés et des horaires de travail. On ne s'attend à aucun déséquilibre fondamental dans le domaine des rémunérations ni dans celui des prix. Ces derniers progressent de 2,70 %, c'est-à-dire à un rythme supérieur à celui prévu au V^e Plan, mais inférieur à celui observé dans la plupart des grands pays industriels de l'Europe. Quant aux prix industriels, ils croissent à un rythme encore plus raisonnable.

L'année 1966 se caractérise par une reprise, timide il est vrai, de l'investissement productif, encouragée par le vote de la loi portant déduction fiscale pour investissement. Mais cette reprise, au regard des exigences du V^e Plan, apparaît insuffisante.

La tableau ci-dessous retrace pour les principales branches industrielles l'évolution de l'indice de la production au cours des six premiers mois de l'année 1966 :

BASE 100 = 1959	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
Electricité	165	163	161	160	164	168
Pétrole et carburants.....	214	226	213	210	210	204
Production des métaux.....	130	133	132	130	127	132
Transformation des métaux.....	142	147	148	147	147	150
Industries chimiques.....	183	185	197	197	194	203
Verre	156	161	168	166	168	165
Caoutchouc	137	139	137	137	136	131
Industries textiles.....	126	128	129	127	128	127
Papiers et cartons.....	148	147	143	146	144	142
Extraction des métaux de construction	135	173	180	173	163	167
Ensemble	143	146,5	148,5	147,5	147	150

Les perspectives industrielles varient très nettement selon les divers secteurs de notre économie nationale. Très touchés par une conjoncture qui apparaît irréversible sont le minerais de fer et le charbon, deux secteurs auxquels nous consacrons par ailleurs de plus longs développements.

L'expansion des minerais et métaux non ferreux est assurée notamment par le développement de nos investissements à l'étranger.

L'industrie sidérurgique (1) est caractérisée par un excédent de capacité de production à l'échelle mondiale qui maintient les prix de l'acier à des niveaux très bas. Pour 1966, la production française d'acier est très voisine du niveau de 1965 mais la sidérurgie est entrée dans une phase nouvelle, quasi révolutionnaire, par la mise sur pied d'un « plan professionnel ».

La production de l'industrie chimique, principalement dans les deux secteurs de la chimie organique et du caoutchouc, progresse cette année à un rythme supérieur à celui de 1965. Par contre, l'expansion demeure très modérée dans les secteurs voisins de la parachimie, de la chimie minérale, du verre.

(1) Cf. page 50 de ce rapport pour de plus amples développements.

On enregistre une reprise très réelle au cours du premier semestre 1966 dans les industries mécaniques, électriques et électroniques. Les résultats du Salon de l'Automobile confirment la situation favorable de ce secteur dans lequel les perspectives sont conformes aux objectifs du V^e Plan.

Les carnets de commande de la construction mécanique sont en progression notamment pour les machines-outils. Par contre, dans la fonderie et le travail des métaux, l'activité s'établit à un rythme modéré. L'industrie textile prise dans son ensemble bénéficie depuis le début de l'année d'une reprise sensible : progrès très nets dans l'industrie lainière (filature, peignés et tissus, bonneterie, soierie et textiles synthétiques).

Dans l'ensemble, on juge la situation de l'industrie assez satisfaisante, mais sans perdre de vue que dans l'optique du Marché commun se pose et s'impose pour nombre d'activités et d'entreprises une nécessaire restructuration et une croissance des investissements productifs, conditions essentielles à la compétitivité au sein d'un marché élargi où la concurrence éliminera les faibles et les mal placés. Si le mouvement de concentration, de fusions, d'association et de coopération a été très largement amorcé dans le secteur des très grandes entreprises, en revanche, dans le secteur des petites et moyennes entreprises, ce courant demande à être développée tant sur l'initiative des professionnels eux-mêmes que par l'effet des incitations provenant de l'Etat.

2° L'adaptation de l'industrie sidérurgique.

(Convention avec l'Etat et Plan professionnel.)

A. — *La convention du 29 juillet 1966.*

Le 29 juillet 1966, après de longs pourparlers, le président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française a signé avec le Gouvernement français une *convention d'une forme très originale*, liant les deux parties dans l'application d'une série de mesures tendant à donner à la sidérurgie française, qui en avait bien besoin, un nouveau souffle.

Tandis que depuis 1953, le prix de l'acier avait augmenté de 40 % aux Etats-Unis, de 44 % en Grande-Bretagne, il avait diminué, dans le C. E. C. A., au cours de la même période, de 4 %. Le manque à gagner durant cette période se trouve être la cause essentielle

des retards de développement pris par l'industrie de l'acier, retards aggravés par la concurrence mondiale, avivés par de nouvelles sidérurgies, particulièrement celles du Japon et de l'Italie.

Le ralentissement de la production de la sidérurgie française est illustré par le tableau ci-dessous :

Production d'acier brut des principaux pays (1)

En milliers de tonnes métriques.

PAYS	PRODUCTION				VARIATION en pourcentage.		
	1955	1960	1964	1965	1965/1964	1965/1960	1965/1955
Etats-Unis	106.175	90.049	115.258	118.998	+ 3,2	+ 32,1	+ 12,1
U. R. S. S.	45.276	65.300	85.080	91.000	+ 7	+ 39,4	+ 101
Japon	9.408	22.138	39.799	41.161	+ 3,4	+ 85,9	+ 337,5
Royaume-Uni	20.108	22.683	26.650	27.434	+ 2,9	+ 20,9	+ 36,4
République fédérale d'Allemagne	24.501	34.100	37.339	36.821	— 1,4	+ 8	+ 50,3
France	12.592	17.281	19.780	19.604	— 0,9	+ 13,4	+ 55,7
Italie	5.395	8.229	9.793	12.681	+ 29,5	+ 54,1	+ 135,1
Belgique	5.852	7.180	8.725	9.161	+ 5	+ 27,6	+ 56,5
Luxembourg	3.226	4.084	4.559	4.586	+ 0,6	+ 12,3	+ 42,2
Pays-Bas	980	1.941	2.646	3.138	+ 18,6	+ 61,7	+ 220,2
Total C. E. C. A....	52.546	72.815	82.842	85.991	+ 3,8	+ 18,1	+ 63,6

Source : Statistiques professionnelles.

S'étant vu imposer, durant des années, des prix de vente trop bas incompatibles avec les objectifs définis par les Plans successifs, la sidérurgie a payé ses efforts par un endettement voisin de 70 % de son chiffre d'affaires annuel, seuil au-delà duquel sauf à obtenir des conditions d'emprunt plus favorables il lui était impossible de se restructurer et se moderniser sans se condamner. Les orientations définies dans le V^e Plan pou-

vant atteindre une capacité de production de 25 millions de tonnes s'avéraient irréalisables dans le contexte économique, financier, national et international actuel ; d'où l'initiative prise conjointement par les sidérurgistes et les pouvoirs publics de définir en commun les moyens d'atteindre les objectifs du V^e Plan dans le cadre de la convention qui a vu le jour le 29 juillet 1966.

a) Les objectifs.

L'objectif retenu par le V^e Plan étant de rendre l'industrie sidérurgique compétitive sur le plan international dans des conditions régulières de concurrence, la Convention constitue une formule originale de planification et de concertation entre une branche industrielle qui s'engage à reviser et à adapter ses structures, et l'Etat qui, prenant acte de ces engagements et décidant de contrôler leur exécution, lui consent en contrepartie d'importantes facilités de crédits.

Avant la signature de la Convention et dans l'esprit de celle-ci certaines entreprises sidérurgiques avaient montré la voie par certains regroupements spectaculaires :

— absorption de Lorraine-Escaut par Usinor, ce nouveau groupe avec une production de 6,35 millions de tonnes d'acier en 1965, prenant la quatrième place en Europe ;

— création de Sacilor, fruit d'une association entre Sidélor et de Wendel, permettant la construction à Gandrange (Moselle), d'un complexe métallurgique moderne qui intéresse également la Société mosellane de sidérurgie.

La convention prévoit que, dans les cinq ans à venir, cette concentration se poursuivra dans le domaine des aciers spéciaux par l'union du Creusot et des Ateliers et forges de la Loire et éventuellement d'autres firmes et s'accompagnera d'une coordination des investissements futurs pour la fabrication des produits longs.

Au terme de l'évolution, resteraient en présence trois grands groupes :

— le groupe du Nord : Usinor-Lorraine-Escaut, avec 7 millions de tonnes d'acier ;

— l'ensemble lorrain : de Wendel, Sidélor, Société mosellane de sidérurgie et leurs filiales communes, avec 8 millions de tonnes ;

— le groupe Centre-Midi : Creusot et Forges de la Loire, avec 1 million de tonnes d'aciers spéciaux,

et quelques entreprises à vocation particulière : Société métallurgique de Normandie (700.000 tonnes), Hauts-Fourneaux de la Chiers (800.000 tonnes), Ugine (300.000 tonnes), Providence et Neuves-Maisons-Châtillon (sous dépendance belge).

La Convention prévoit, en outre, dans le cadre de ces regroupements, la suppression des installations vétustes, la spécialisation des usines par la suppression des doubles emplois, l'utilisation à plein des capacités de production les plus modernes par accord entre les firmes, enfin par le ralentissement de l'activité de certaines usines.

La réorganisation technique interne ainsi intervenue permettrait de porter la capacité de production au terme du V^e Plan à 25 millions de tonnes, soit une augmentation de 10 % par rapport à la situation actuelle, pour une production annuelle qui se situerait entre 22 et 24 millions de tonnes en 1970. Ce gigantesque effort de concentration et de rationalisation accompli sous le régime de la « concertation » avec l'Etat s'accompagne cependant d'un dégage-ment progressif de main-d'œuvre chiffré dans le V^e Plan à 10.000 et par le plan professionnel à 15.000 emplois.

b) Les mesures sociales.

C'est pourquoi la convention s'accompagne d'une série de mesures sociales non négligeables pour la réalisation desquelles employeurs et pouvoirs publics interviennent à des degrés divers. Si le patronat ne peut maintenir l'emploi à son niveau actuel par contre, il a accepté de contribuer pour l'essentiel à la solution des problèmes sociaux posés :

a) La réduction des effectifs s'opérera au premier chef par l'arrivée à la retraite d'environ 2.000 salariés ;

b) Une mise à la retraite anticipée à 60 ans s'accompagnera de certains avantages pécuniaires et de garanties ;

c) L'appel à la main-d'œuvre étrangère sera ralenti ;

d) Lors de la suppression d'établissements vétustes, des indemnités de licenciement collectif avec priorité de emploi dans les usines nouvelles ou agrandies sont prévues. (Cela vaut par exemple pour Gandrange et les extensions d'Usinor.)

En outre, les sidérurgistes déclarent participer à la création d'emplois nouveaux dans les régions situées à proximité des bassins sidérurgiques.

De même, ils entendent contribuer à l'effort de réadaptation professionnelle ou de reconversion de la main-d'œuvre pour laquelle l'aide de la C. E. C. A. a été demandée.

D'autres problèmes délicats — tels ceux du logement des travailleurs contraints de se déplacer et notamment ceux que pose le déplacement des travailleurs ayant accédé à la propriété — feront l'objet d'une attention particulière et seront résolus cas par cas.

c) Le financement des investissements.

Le coût total des investissements retenus par le Plan professionnel est estimé à 4,5 milliards de francs pour la période du V^e Plan auquel il faut ajouter 2,5 milliards de francs d'investissements courants qui ne sont pas concernés par le Plan professionnel et une somme sensiblement égale au titre du remboursement des emprunts antérieurs.

Le financement des 4,5 milliards du Plan professionnel sera assuré à concurrence de 2.700 millions par des prêts du Fonds de Développement Economique et Social (F. D. E. S.), à caractère privilégié accordés aux taux d'intérêts suivants : 3 % pendant les cinq premières années, 4 % pendant les vingt années suivantes.

Dans les 2.700 millions sont compris les 300 millions attribués à la sidérurgie dans la répartition de l'Emprunt d'équipement lancé en automne 1965.

Il reste à financer 1.800 millions inscrits au Plan professionnel et non accordés par le F. D. E. S. La profession fera appel aux moyens classiques : emprunts sur le marché et augmentation de capital.

Les emprunts obligataires du Groupement de l'Industrie Sidérurgique (G. I. S.) seront émis en fonction des circonstances, étant entendu que la moyenne annuelle sera au maximum de l'ordre de 600 millions, à partir de 1967.

Les augmentations de capital n'interviendront qu'au cours des dernières années d'exécution du Plan.

Les premiers éléments de financement ont été constitués par les 350 millions de l'emprunt Acier 1966 et par les 450 millions qui seront accordés par le F. D. E. S.

Le montant de cette aide est à rapprocher du total des emprunts contractés par la sidérurgie à l'égard de l'Etat et des établissements publics et parapublics qui s'élevait à 2.443 millions, soit 30,31 % de la dette globale à long et moyen terme de la sidérurgie au 31 décembre 1965.

Cette dette globale se monte à 8,06 milliards de francs et se décompose comme suit en pourcentage :

Etat, établissements publics.....	30,31 %
C. E. C. A.	3,31 %
Dette obligataire.....	61,29 %
Crédits bancaires à moyen terme.....	5,09 %

B. — *Deux problèmes en suspens :*
le prix des combustibles et les tarifs de transports.

Depuis des années la sidérurgie s'élève contre les conditions particulièrement onéreuses qu'elle subit à l'intérieur de la C. E. C. A., tant en ce qui concerne le prix des combustibles solides (coke et fines à coke) que le coût des transports par la S. N. C. F.

a) *Prix du charbon à coke.*

Le Plan professionnel prévoit pour les approvisionnements en combustibles un alignement sur les prix mondiaux et une révision des tarifs de la S. N. C. F. De la réalisation de ces allègements dépend éminemment le succès du Plan professionnel.

Les sidérurgistes français constatent, en effet, que la sidérurgie italienne s'approvisionne librement en charbon américain au prix de revient ; que le complexe métallurgique hollandais d'IJmuiden consomme environ 60 % de charbon américain, les 40 % restants étant fournis par les mines néerlandaises ou la Ruhr, mais chaque fois avec alignement sur le prix du charbon américain. De même, la sidérurgie allemande demande à l'Etat de subventionner les mines de la Ruhr de façon que celles-ci puissent aligner leur prix de vente sur celui du charbon américain. Enfin, la sidérurgie belge importe 15 % de charbon américain et 20 % de charbon de la Ruhr aux conditions de prix du charbon américain et elle demande également à l'Etat de subventionner les mines de façon à ce qu'elles puissent s'aligner sur le charbon des Etats-Unis.

Votre rapporteur ne peut que constater qu'à l'intérieur de la C. E. C. A. règne une véritable anarchie en ce qui concerne certains éléments du prix de revient de l'acier et notamment le prix du charbon à coke.

La sidérurgie française n'a pas, jusqu'alors, obtenu l'avantage d'un alignement des charbons français, essentiellement de Lorraine, sur le prix américain. La convention du 29 juillet 1966 prévoit qu'avant la fin de l'année le prix des charbons lorrains sera aligné sur celui du charbon américain rendu dans les usines, compte tenu des écarts de qualité (la moindre valeur moyenne est estimée par la sidérurgie à 20 F la tonne).

La sidérurgie lorraine maintient que dans l'avenir, pour pouvoir subsister vis-à-vis des sidérurgies côtières, elle devrait obtenir le charbon et le coke qu'elle consomme aux prix qu'obtiennent ces usines côtières.

Un allègement est intervenu depuis le 1^{er} avril 1966, du fait que les charbons importés d'Amérique sont facturés à la sidérurgie aux conditions du marché international.

En ce qui concerne les livraisons de charbon et de coke des Charbonnages de France, de difficiles négociations sont engagées qui doivent être menées à bien d'ici le 31 décembre 1966. Nul n'ignore l'endettement des Charbonnages français et l'intervention accrue du Budget de l'Etat pour couvrir le déficit. Il faudra en tout état de cause éviter qu'en allégeant l'économie de la sidérurgie on alourdisse encore le bilan des Charbonnages.

b) Les tarifs de transport.

En ce qui concerne les transports, la sidérurgie déplore que le transport des minerais de fer n'ait pas été exonéré de la dernière hausse générale des tarifs de la S. N. C. F. (5 % au départ de l'Est et 6 % au départ de l'Ouest, alors que les mines de fer abaissaient leur prix départ pour faciliter l'écoulement de leur production. L'incidence du coût du transport à destination des usines du Nord, notamment, est de l'ordre de 70 % du prix départ des minerais de l'Est et de 40 % du prix départ des minerais de l'Ouest. Le maintien de l'approvisionnement des usines du Nord en minerais métropolitains se trouve largement conditionné par le niveau des prix de transport.

Cet important problème, comme celui du prix des livraisons à la sidérurgie, doit faire l'objet d'une révision des conventions tarifaires existantes et qui sont valables pour un an.

En matière de transports, la convention de juillet 1966 a prévu expressément une procédure de consultations préalables avant toute modification susceptible d'affecter la sidérurgie. Des pourparlers sont actuellement en cours entre la sidérurgie et la S. N. C. F. pour une reconsidération des tarifs de transports.

Quant au coût de transport des charbons livrés à la sidérurgie lorraine il se présente de la façon suivante :

	Fines à coke.	Coke.
	(En francs à la tonne.)	
Prix moyen départ.....	74,35	104,80
Coût des transports.....	11,00	14,00
	<hr/>	<hr/>
Prix rendu.....	85,35	118,80

Le coût moyen des transports de fines à coke et de coke représente donc, en moyenne, 14 % du prix départ et 12 % du prix rendu.

3° La reprise de l'industrie automobile.

A. — La production automobile mondiale.

La production automobile mondiale a connu un nouvel élan en 1965 puisqu'elle est passée à 24.200.000 véhicules contre 21 millions 600.000 en 1964.

Les Etats-Unis, qui ont produit 9.335.000 véhicules en 1965, se maintiennent à la tête de la production mondiale.

Les importations de voitures étrangères, quoique en léger accroissement, restent très limitées dans ce pays. Elles se sont élevées à 559.000 voitures en 1965, soit environ 6 % de la production de cette période. Ces importations proviennent pour l'essentiel d'Allemagne et, pour le reste, essentiellement de Grande-Bretagne et de France.

Le mouvement de concentration de la production se maintient : General Motors couvre toujours près de la moitié du marché (4,9 millions de véhicules durant l'année 1965), devant Ford (2,5 millions), Chrysler (1,5 million) et American Motors (346.000).

D'une année sur l'autre, la croissance de la production de la General Motors a été de 8 %, celle de Chrysler de 6,5 % tandis que celle de Ford régressait légèrement.

Au deuxième rang de la production mondiale se place l'Allemagne occidentale avec 2.733.000 véhicules produits en 1965 et une croissance de 2,3 % supérieure à celle de 1964.

Après avoir progressé de 9 % en 1964, la production automobile allemande marque actuellement un temps d'arrêt. Mais certains estiment que la production de 1966 devrait atteindre 3 millions de véhicules construits.

Les exportations restent très fortes, 51,3 % de la production en 1965 et 50 % pendant le premier semestre de 1966, soit 820.000 véhicules.

Volkswagen se maintient à la première place parmi les constructeurs avec 1.448.000 véhicules construits en 1965, soit 48 % de la production allemande, devant Opel (631.000 véhicules), Ford (336.000 véhicules) et Daimler-Benz (233.000 véhicules).

Pour affronter plus efficacement, dans le secteur des voitures moyennes, la concurrence des filiales des sociétés américaines (Opel et Ford) qui interviennent ensemble pour 35 % dans la production allemande, Volkswagen et Daimler-Benz étudient une politique de coopération et d'association qui pourrait aller jusqu'à la fusion.

Avec une production supérieure à deux millions de véhicules en 1963 et atteignant 2.332.000 en 1964 et 2.180.000 en 1965, la Grande-Bretagne demeure au troisième rang de la production mondiale. Toutefois, au cours de l'année 1965, sa production a diminué de 6,5 % par rapport à 1964. Ce recul est dû aux difficultés rencontrées à la fois sur le marché intérieur en raison des mesures déflationnistes et à l'exportation du fait que la Grande-Bretagne ne fait pas partie du Marché commun.

Notons que les filiales américaines (Ford, Vauxhall et Rootes) représentent la moitié de la construction automobile britannique.

Le Japon a ravi à la France la quatrième place dans la production mondiale d'automobiles en 1965, après avoir dépassé l'Italie en 1962.

Sa production a atteint 1.875.000 véhicules en 1965, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation encore importante fait apparaître une stabilisation du rythme de la progression. La production d'automobiles japo-

naise avait en effet augmenté par rapport à l'année précédente de 69 % en 1961, de 21 % en 1962, de 30 % en 1963 et de 32 % en 1964. Il faut toutefois souligner que la production japonaise comprend 37 % de voitures de tourisme et 63 % de véhicules utilitaires. La production de ces derniers est passée de 308.000 en 1960 à 1.160.000 en 1965 ; celle des véhicules de tourisme, de 165.000 à 696.000 durant la même période.

Des regroupements sont, d'autre part, en cours dans l'industrie automobile japonaise dont les principaux constructeurs, Torjota (477.000 véhicules), Toyo Kogyo (274.000), Mitsubishi (165.000) assurent 71 % de la production totale. Parallèlement, le Japon accentue son offensive sur les marchés extérieurs : ses exportations sont passées de 90.000 en 1963 à 194.000 en 1965.

Quant à l'Italie, qui vient au sixième rang après la France, sa production, après avoir baissé en 1964, est revenue en 1965, avec 1.190.000 véhicules, à un niveau légèrement supérieur à celui de 1963. Elle a connu, au cours de ces derniers mois, une accentuation de la reprise et les chiffres du premier semestre 1966 font apparaître une progression de 8,4 % par rapport aux six premiers mois de 1965, les exportations étant elles-mêmes en progrès de 9,8 %.

Par ailleurs, la concentration de l'industrie automobile italienne est toujours élevée puisque Fiat a assuré, en 1965, 87 % de la production avec 958.000 véhicules. Viennent ensuite Alfa Romeo avec 61.000 véhicules ; Autobianchi, 32.700 ; Lancia, 26.000 ; Innocenti, 25.000.

On constate donc, d'une manière générale, une reprise de l'industrie automobile européenne dans un climat de compétition.

Quelles sont, en la matière, la place et les espérances de l'industrie française ?

B. — *La situation et les perspectives de l'industrie automobile française.*

La production automobile française progresse en dents de scie. De 1.369.000 véhicules en 1960, elle est retombée à 1.241.000 en 1961, remontée à 1.536.000 en 1962 et 1.737.000 en 1963, pour redescendre à 1.615.000 véhicules en 1964 et à 1.520.000 en 1965.

Le point le plus bas semble avoir été atteint en janvier 1965 et, malgré un léger redressement, la production du premier semestre 1965 a encore été inférieure de 12 % à celle de la période correspondante de 1964. Mais, du 1^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966, il a été construit en France 1.683.000 véhicules, soit 30 % de plus que pendant les 12 mois précédents. Les ventes sur le marché intérieur sont passées de 964.600 à 1.209.000 ; (+ 21 % pour les voitures particulières et commerciales) ; les exportations, progressant de façon spectaculaire, ont atteint 658.470 véhicules contre 491.763 pendant les 12 mois, juillet 65 à juin 66. On estime que la production de 1966 devrait atteindre 1.750.000 voitures de tourisme.

On peut dire qu'en ce qui concerne les véhicules particuliers et dérivés (véhicules de poids total en charge inférieur à 4 tonnes), l'activité était déjà à un niveau élevé en septembre 1965 (131.000 voitures contre 109.000 voitures/mois en moyenne au cours du premier semestre 1965). Cette reprise s'est encore confirmée à partir de décembre 1965 et s'est poursuivie jusqu'à ce jour. En revanche, le secteur véhicule industriel (camions, autobus, tracteurs, véhicules spéciaux, etc.) s'est maintenu à un niveau médiocre et éprouve des difficultés sérieuses en raison des perturbations graves du marché intérieur causées par l'ampleur des contrecoups dans ce secteur de la réforme de la T. V. A.

Le premier semestre de 1966 a donc été incontestablement une période favorable pour la branche voitures particulières de la construction française puisque le précédent record, remontant au premier semestre de 1964, a été battu de 12 %. L'avenir immédiat se présente d'autant mieux que, si à la mi-1964, le stock était déjà notable, fin juin 1966, il n'est guère supérieur au stock outil minimum (si l'on ne tient pas compte des véhicules industriels).

De plus, la position internationale de notre industrie automobile s'est confirmée puisque, malgré l'augmentation très sensible de la production, il continue d'être exporté une voiture pour deux livrées sur le marché intérieur.

Ces résultats ont diverses causes. Au premier rang de celles-ci vient, bien évidemment, l'extrême sensibilité du marché automobile à la conjoncture générale, sensibilité qui a entraîné ces dernières années des variations cycliques très importantes sur les marchés aussi bien français qu'étrangers (par exemple : en Italie, il y a quelques années, en Grande-Bretagne aujourd'hui) : la tendance

de la demande automobile reflète en l'amplifiant la tendance économique générale. Il faut souligner également l'importance jouée par la sortie de nouveaux modèles. Pour des raisons de politique commerciale évidente et d'équilibre entre marques sur le marché intérieur, cette sortie tend à se faire d'une façon de plus en plus simultanée. A l'exportation, les années les plus favorables coïncident avec les années où sortent les nouveaux modèles et où le marché intérieur tend lui-même à être plus demandeur, ce qui s'est passé en 1966. On peut, au passage, souligner la valeur technique des derniers modèles sortis, valeur qui permet d'être optimiste pour l'avenir à court ou moyen terme.

Ceci dit, il ne convient pas de se nourrir d'illusions sur la constance des marchés automobiles et du marché automobile français en particulier. Tant que ce dernier était pratiquement fermé et dominé par le vendeur, les constructeurs pouvaient en période favorable stocker des commandes et développer leur production d'une façon régulière.

Dans un marché de pleine concurrence, au contraire, la production doit impérativement suivre la demande et il est certain que celle-ci connaît des variations cycliques pour des causes dont la plupart échappent à l'industrie automobile.

Par ailleurs, il est prévu au V^e Plan que la production, corrigée de ces variations aléatoires, doit continuer à croître mais elle est arrivée à un niveau tel que cette croissance sera beaucoup plus modérée qu'elle ne l'a été au cours de la dernière décennie.

Dans le domaine des échanges extérieurs, de 1964 à 1965, les importations totales de véhicules ont diminué de 18 % (de 194.000 à 159.000). Quant aux exportations, elles se sont, dans le même temps, accrues de 10 %, passant de 577.000 en 1964 à 638.000 en 1965. Cependant, durant le premier semestre de 1966, les importations de véhicules étrangers ont augmenté de 34 % et ont atteint 108.700 véhicules. Il y a incontestablement un durcissement de la concurrence étrangère, à la fois sur les marchés extérieurs où la lutte est plus difficile, et sur notre propre marché où les voitures étrangères deviennent plus agressives.

Devant cet état de choses, votre Rapporteur est amené à soulever à nouveau la question des accords, ententes et concentrations entre entreprises françaises ou entre celles-ci et des entreprises étrangères.

Il faut, en effet, que, par des regroupements, les firmes européennes indépendantes augmentent leur rayon d'action. Ces problèmes de concentration ne pourront plus être éludés longtemps si General Motors, Ford et Chrysler continuent à implanter ou à développer leurs filiales européennes.

Il faudra donc que les constructeurs européens cessent de se battre entre eux et coopèrent ou fusionnent afin de pouvoir riposter efficacement à l'offensive américaine.

La concentration n'est d'ailleurs pas une fin en soi. Elle a principalement pour objet de permettre les investissements nécessaires au progrès et au dynamisme de l'industrie automobile. Or, en ce domaine, les constructeurs français sont en position d'infériorité non seulement vis-à-vis de General Motors et de Ford dont les investissements sont respectivement vingt fois et dix fois supérieurs à ceux de Citroën et de Renault, mais même de Volkswagen qui a des investissements deux fois et demi plus importants.

Investissements de quelques constructeurs automobiles en 1965 :

— General Motors	6.500 millions de francs.
— Ford	3.150 millions de francs.
— Volkswagen	890 millions de francs.
— Fiat	546 millions de francs.
— Citroën	300 millions de francs.
— Renault	265 millions de francs.

Il est anormal qu'entre 1960 et 1964 les quatre grands constructeurs français n'aient consacré que 6,52 % de leur chiffre d'affaires à leurs investissements alors que cette proportion était de plus de 11 % pour Fiat et de 12 % en Allemagne. Il est vrai que, pour la même époque, les bénéfices bruts des constructeurs français n'ont atteint que 6 %, contre 12 % environ chez les principaux constructeurs allemands, anglais et italiens, et 21 % pour les trois principaux constructeurs américains.

Cette évolution est lourde de conséquence pour l'avenir de l'industrie française.

4° Le renforcement des structures industrielles françaises.

A. — *Les objectifs du V° Plan.*

Le V° Plan de développement économique et social a mis l'accent sur la contribution de l'industrie au développement économique : « C'est sur elle que repose en grande partie la possibilité de développer la production dans la stabilité et de maintenir le plein emploi de la population active ». Et M. Pierre Massé, alors Commissaire Général du Plan, avait déclaré à la fin de l'année 1965 : « Notre entrée sans esprit de retour dans l'univers de la compétition aura cette conséquence que la Nation et son industrie gagneront ou perdront ensemble le combat pacifique qui va se livrer ». C'est pourquoi les Pouvoirs publics ont entendu poser dans le V° Plan les bases d'une politique de développement industriel à moyen et à long terme et marquer, par des décisions concrètes, leur volonté d'apporter à l'industrie un soutien actif dans la période critique qu'elle traverse.

Dans ce contexte, le premier objectif fixé à l'industrie française est de renforcer sa position compétitive à l'échelle européenne et mondiale. Pour atteindre cet objectif, l'industrie française, moins développée que celle des grands pays industriels, doit renforcer ses structures à la fois par la concentration et la spécialisation, le nombre des entreprises ou des groupes de taille internationale devant, dans la plupart des grands secteurs de l'industrie, être très limité, souvent même réduit à un ou deux.

B. — *Les regroupements réalisés.*

De fait, d'importants accords de fusion ou de concentration ont été réalisés en France au cours des douze derniers mois, tels que : l'accord entre les Sociétés Thomson-Houston et Hotchkiss-Brandt dans la construction électrique, la concentration entre la Lainière de Roubaix et les Etablissements François Masurel dans l'industrie textile, l'accord entre la Société Schneider, le Groupe Empain et la Banque de l'Indochine et celui entre la Compagnie de Suez et la Compagnie de Pont-à-Mousson sur le plan financier, les fusions, enfin, entre Ugine et Kuhlmann dans l'industrie chimique et entre Usinor et Lorraine-Escaut dans l'industrie sidérurgique, pour ne citer que les plus connus.

On a pu, ainsi, parler d'un remodelage de l'industrie française dont l'idée avait pris corps dès 1964, lors de la création, auprès du

Premier Ministre, d'un groupe de travail présidé par M. Clappier, Sous-Gouverneur de la Banque de France et chargé d'étudier la situation et les perspectives de certaines branches industrielles. « La nécessité de regrouper les forces revient comme un leit-motiv dans les conclusions des rapports de ce groupe », tout au moins tel qu'on peut les connaître par la presse (1) car les Commissions compétentes du Parlement n'ont jamais été informées des conclusions de ces rapports.

« Nous avons un seul groupe de dimensions internationales, Rhône-Poulenc ; il faut faire un second groupe dans lequel fusionnent les autres grandes sociétés privées et un troisième qui réunit les filiales des sociétés d'Etat, charbonnages et pétrole ». Tel aurait été, d'après M. Roger Priouret, le verdict du groupe présidé par M. Clappier en ce qui concerne l'industrie chimique (2).

Depuis lors, la politique du Gouvernement en matière de fusion et de concentration s'est exprimée de deux façons : d'une part, par des incitations fiscales et financières, d'autre part, par la création, en application du V^e Plan, d'un comité de développement industriel.

C. — *Les incitations des pouvoirs publics.*

Les pouvoirs publics se sont en effet efforcés d'encourager les entreprises à réaliser des concentrations lorsqu'elles sont jugées indispensables. Leur action consiste moins à provoquer des regroupements d'entreprises à l'intérieur des différentes branches de l'industrie car l'initiative de telles opérations revient aux industriels eux-mêmes, qu'à lever les obstacles que ceux-ci peuvent rencontrer ou à faciliter la solution des problèmes financiers inhérents à tout effort de concentration.

Des mesures d'ordre général ont été prises, dans la période récente, qui témoignent de la volonté de l'Etat de favoriser la restructuration de notre industrie. C'est ainsi que la loi du 12 juillet 1965 a apporté au régime fiscal des sociétés des modifications importantes. Des assouplissements sont intervenus dans le régime des fusions, des dissolutions de sociétés, des apports partiels d'actif, dans le régime spécial des sociétés mères et filiales, dans le système de l'imposition des plus-values dégagées par les opérations de fusion

(1) Cf. *Le Monde* du 21 septembre 1966. — « La nouvelle stratégie industrielle », de Pierre Drouin.

(2) Cf. *Le Figaro* du 9 novembre 1965. — « Comment remodeler notre industrie », par Roger Priouret.

et dans celui des reports de déficit de sociétés absorbées. Des résultats appréciables ont déjà été obtenus et plus particulièrement dans la réalisation des opérations préparatoires aux fusions.

On peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point la loi du 12 juillet 1965 a constitué une incitation suffisante à la concentration pour les entreprises. Cette loi constitue en effet un effort vers la neutralité en matière fiscale pour des opérations complexes au point de vue juridique, coûteuses au point de vue fiscal et financier et parfois douloureuses sur le plan humain.

En conséquence, la neutralité peut ne pas suffire et devrait sans doute être remplacée par une véritable incitation, c'est-à-dire qu'il faudrait apporter des aménagements à la loi du 12 juillet 1965.

Sur le plan financier, le lancement des deux emprunts nationaux d'équipement en 1965 et 1966 s'est accompagné d'un effort particulier pour développer les concentrations d'entreprises et les créations d'usines communes à plusieurs firmes. La répartition de l'emprunt de 1965 notamment, a été effectuée compte tenu de l'intention manifestée par des entreprises importantes de consolider leurs propres structures ou de s'associer à des entreprises jusqu'ici concurrentes. C'est dans le même sens qu'a été affectée la dotation du F. D. E. S. en 1966 réservée à l'industrie : il a été entendu qu'elle bénéficierait principalement à des opérations de restructuration.

Dans les secteurs les plus menacés, des mesures particulières doivent compléter la politique générale du Gouvernement en la matière. Un décret du 24 décembre 1965 créant une taxe parafiscale dont le produit doit être en partie affecté à la rénovation de l'industrie textile a eu pour objet d'encourager la mise en œuvre de programmes de restructuration de cette industrie et de la rendre ainsi plus compétitive. Plus récemment, la convention passée entre les industriels de la sidérurgie et les Pouvoirs publics permet la réalisation d'un plan dont l'un des objets est le renforcement des structures de cette industrie (1).

D. — *Le Comité du Développement industriel.*

Mais, à côté des incitations fiscales et financières, le Gouvernement a créé, en application du V^e Plan, le Comité du Développement industriel qui devra :

— d'une part, étudier les conditions favorables au développement industriel et formuler une appréciation sur l'évolution

(1) Cf. Pour des développements plus importants concernant cet Accord, le présent rapport, page 50.

souhaitable à moyen et long termes des structures de l'industrie française ;

— d'autre part, définir les orientations et la politique à suivre dans les différentes branches industrielles, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Présidé par le Premier Ministre, ce Comité est composé des Ministres de l'Industrie, des Affaires sociales, de la Recherche scientifique, du Commissaire général du Plan, ainsi que du Délégué à l'Aménagement du Territoire. Son Rapporteur général est le Commissaire général du Plan, M. Ortoli (1).

Ce Comité doit s'efforcer, dans un premier temps, de dresser un aperçu de la situation de l'industrie française, branche par branche, et par rapport à nos principaux concurrents. Par ailleurs, sur le plan général, il étudie le problème des marges bénéficiaires, car il est apparu que ces marges étaient, d'une manière générale, plus faibles en France que dans les entreprises similaires des pays voisins et, *a fortiori*, aux Etats-Unis, ce qui limite d'une manière inquiétante un autofinancement des entreprises déjà insuffisant dans le passé.

Enfin, il se penche sur l'organisation de la gestion des entreprises qui constitue un domaine dans lequel la France doit faire des progrès importants.

Par ailleurs, ce Comité doit examiner un certain nombre de secteurs industriels :

— en ce qui concerne l'industrie chimique, le problème est double puisqu'il s'agit à la fois, pour se maintenir dans la compétition internationale, de faciliter les regroupements dans le secteur privé et de doter le secteur public d'une organisation plus rationnelle à partir de laquelle il pourra recevoir une impulsion nouvelle ;

— en ce qui concerne l'industrie électrique se pose notamment le problème de la création en France d'une industrie des calculateurs qui soit spécifiquement française. Mais, à la vérité, les problèmes relatifs à l'industrie des calculateurs ne sont plus directement du ressort du Comité de développement industriel. C'est à titre personnel, en effet, que le Commissaire général au Plan a été chargé par le Gouvernement de lui faire un rapport

(1) Le groupe de travail attaché à ce Comité est ainsi composé de : MM. Jean-Claude Achille, Directeur général des Charbonnages de France ; Jean Boiteux, Directeur à E. D. F. ; Borgeaud, Directeur général de la Société Usinor ; Robert Bothereau, ancien secrétaire général de la C. G. T.-F. O. ; Bernard Clappier, Sous-Gouverneur de la Banque de France (qui présidait le Comité d'études sur les entreprises « exposées ») ; Pierre Esteva, Secrétaire du Conseil national du Crédit ; Robert Gachet, Président de la Société Nobel-Bozel ; André Giraud, Directeur des Carburants ; Jean Guyot, gérant de la Banque Lazard ; Maurice Laure, Directeur du Crédit National ; Eugène Laxan, Directeur général des Impôts ; Maurice Pérouse, Directeur du Trésor, et Jean Saint-Geours, Directeur de la Prévision au Ministère des Finances.

sur cette industrie : ses possibilités sur le plan national, ses besoins, ses projets ; le Gouvernement, suivant en cela les recommandations qui lui étaient soumises par le Commissaire général du Plan, a désigné récemment un « Délégué général à l'Informatique » qui est chargé de coordonner l'action des différents services intéressés dans le domaine des calculateurs. Simultanément, le Gouvernement déclarait être disposé à fournir une aide financière pour l'étude d'unités centrales, ces unités étant conçues et construites au sein d'une société privée qui regrouperait les moyens actuels de production des calculateurs ; il décidait par ailleurs de créer un institut de recherches d'informatique et d'automatique où seront formés les techniciens nécessaires pour réaliser le plan calcul. Ces actions seront conduites par le Délégué général à l'Informatique, en étroite collaboration avec le Service de l'Electronique, qui vient d'être constitué au sein du Ministère de l'Industrie à la Direction des Industries mécaniques, électriques et électroniques.

— en ce qui concerne le secteur de l'industrie mécanique, un effort d'innovation et d'expansion est nécessaire car ce secteur, qui occupe en France une place importante, dispose de moyens financiers insuffisants, notamment pour la production de biens d'équipement. Les problèmes communs aux trois secteurs de la mécanique lourde, du gros matériel électrique et du matériel ferroviaire doivent être examinés par une Commission spéciale créée dans le cadre du Comité de développement industriel et présidée par M. Colonna, Directeur des Industries mécaniques, électriques et électroniques au Ministère de l'Industrie.

Le rôle du Comité du développement industriel est donc de faire apparaître les problèmes qui se posent et de souligner les différences de structures avec les industries concurrentes et leur incidence sur le développement des entreprises. Il ne s'agit donc pas, d'une manière générale, pour le Comité, de réorganiser l'industrie dans les différents secteurs mais de faire prendre aux industriels une meilleure connaissance de leurs problèmes et de leur apporter éventuellement l'aide de l'Etat.

En bref, le Comité doit faire apprécier par les intéressés le danger d'une grande différence de dimension entre les établissements français et leurs principaux concurrents européens et américains. Certes, il serait dangereux de considérer que les fusions et les concentrations sont une fin en soi et qu'une entreprise plus grande qu'une autre est forcément plus rentable. La concentration n'est donc pas une panacée et une petite entreprise bien gérée peut

garder sa chance dans la compétition commerciale. Il n'en reste pas moins que dans un certain nombre de secteurs ne peuvent subsister que des entreprises de grande dimension. Car, comme le note M. Octave Gelinier, « s'il est absurde de prétendre que la dimension entraîne la compétitivité... par contre, il est certain que la compétitivité entraîne la dimension ».

E. — *La stratégie industrielle.*

Le Comité du développement industriel apparaît ainsi comme l'instrument d'élaboration d'une véritable stratégie industrielle. Il ne serait pas réaliste, en effet, de vouloir intervenir dans tous les secteurs industriels à la fois. Il importe au contraire de concentrer la capacité d'investissement nationale et la capacité de recherche dans quelques domaines précis où nos aptitudes ont de bonnes chances de s'épanouir rapidement.

Jusqu'alors, l'Etat à réussi, par son intervention propre, à développer certains secteurs industriels tels que l'énergie atomique, le pétrole, l'industrie aéronautique, mais il n'est sans doute pas opportun qu'il étende à l'infini ces activités industrielles. Par contre, il lui appartient de définir les voies du développement industriel privé qui impliquent d'ailleurs une certaine répartition de tâches entre les pays européens et, ces voies étant tracées, il lui appartient d'appuyer l'effort entrepris.

Sans doute, une telle action suppose une large entente avec les industriels du secteur privé. Mais, à l'heure de l'économie concertée, ne doit-on pas considérer que l'intervention est indispensable. Et l'extraordinaire puissance de l'économie américaine ne résulte-t-elle pas en partie, dans ce pays considéré comme le champion du libéralisme, de l'incidence sur l'industrie privée de travaux de recherche considérables uniquement financés par l'Etat. Il apparaît donc que, notamment dans les industries de pointe, la France ne peut se passer du stimulant des initiatives publiques.

Mais la dimension nationale étant manifestement dépassée dans certains secteurs, il importe de s'acheminer vers la création de sociétés de statut européen qui éviteront une dispersion des efforts et un gaspillage des investissements.

A ce propos, il faut noter, en premier lieu, qu'il ne s'agit pas seulement de constituer des entreprises de taille internationale, mais d'envisager des entreprises de type international qui détermineront leur stratégie non pas en fonction du marché intérieur, ni même du marché européen, mais en fonction du marché mondial. Une telle

firme doit être présente sur tous les marchés, soit par son réseau commercial, soit par ses filiales de production. Et on peut concevoir qu'une telle entreprise répartirait son activité en France, en Europe et dans le reste du monde. La caractéristique d'une telle entreprise est donc son implantation mondiale et non plus sa capacité d'exportation. C'est d'ailleurs l'orientation qu'ont déjà prise les grandes firmes américaines dont on peut dire qu'elles sont devenues des sociétés multinationales. C'est ainsi que Singer effectue 65 % de ses ventes hors des Etats-Unis, Colgate Palmolive plus de 50 %, Caterpillar Tractor 43 %, Corn Products 44 %, Chrysler 31 %, Ford et General Motors 22 %. Il semble donc que nous nous orientons vers une ère d'internationalisme économique au cours de laquelle des sociétés d'importance mondiale, nées jusqu'alors le plus souvent aux Etats-Unis d'Amérique du Nord, en viendront à dominer l'économie du globe.

F. — *Les entraves au regroupement.*

Mais le regroupement des entreprises sur le plan européen suppose la suppression de nombreux obstacles. La Commission de la Communauté Economique Européenne s'en est préoccupée et a élaboré, à la fin de l'année 1965, une note analytique sur les entraves fiscales et juridiques aux fusions industrielles. La même commission a également transmis au Conseil des Ministres et aux Gouvernements des Etats membres un mémorandum concernant la création d'une société commerciale européenne.

Ce double problème d'harmonisation fiscale et d'harmonisation juridique est, en effet, fondamental. La Commission du Marché Commun souhaite donc que les Etats membres étendent aux fusions ayant pour objet la création d'une société européenne, les dispositions qu'ils prévoient pour la fusion entre deux sociétés nationales.

La Commission préconise notamment l'harmonisation des droits d'apports en société et du régime fiscal des sociétés mères et filiales ainsi que l'élimination de la taxation des plus-values réalisées à l'occasion des fusions. Par ailleurs, l'introduction d'un système commun de taxe sur la valeur ajoutée doit assurer la neutralité des taxes sur le chiffre d'affaires à l'égard de la concurrence. Mais si l'harmonisation des régimes fiscaux constitue une condition

nécessaire pour la création de sociétés européennes, elle suppose également que seront surmontés les obstacles juridiques aux fusions.

Ces obstacles ne sont pas moindres que les entraves fiscales.

Le 15 mars 1965, le Gouvernement français avait suggéré à la Commission du Marché Commun la création d'une société commerciale de type européen. A la suite d'un accord passé entre tous les Etats membres, une loi uniforme établirait dans ces Etats une protection identique des associés et des créanciers.

La Commission du Marché Commun a proposé, de son côté, la création d'une société de droit européen. Ce droit communautaire, qui laisserait subsister les régimes juridiques propres à chaque pays, rendrait cependant possible une égalité réelle de situation pour les sociétés et les actionnaires. Les fusions en seraient facilitées puisqu'il n'y aurait plus changement de nationalité mais simplement européenisation. Par ailleurs, une juridiction suprême pourrait garantir une interprétation unique des textes dans les six Etats membres.

Cette solution de la Commission de la C. E. E. a contre elle de ne pas être adaptée à l'évolution des esprits dans l'Europe des Six. Elle suppose, en effet, la reconnaissance d'un ordre supranational.

On mesure, par ces quelques considérations, les obstacles qui freinent la création d'entreprises européennes de taille mondiale. Mais il n'est pas possible de s'arrêter en chemin. Les entreprises américaines sont, en effet, mieux préparées que les entreprises européennes à utiliser les avantages de la libération des échanges. Elles ont, en effet, d'ores et déjà des unités de production à la dimension d'un marché de 180 millions de consommateurs. En conséquence, ou bien l'Europe laisse les capitaux américains s'emparer peu à peu de ces entreprises, ou bien elle dresse un front uni non pas pour barrer la route aux Américains, mais pour faire aussi bien qu'eux (1).

On mesure ainsi combien sont importantes la définition de la nouvelle stratégie industrielle et sa mise en œuvre dans le cadre du V^e Plan par le Comité du Développement industriel et le Comité des Entreprises Nationales. Il serait, en conséquence, opportun d'associer la nation à cet effort vital de rénovation.

(1) Cf. Albin Chalandon dans « Communautés Européennes » : « Une solution neuve pour faire surgir des entreprises européennes de taille mondiale. »

III. — LES MESURES D'ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT

(Chapitre 44-01.)

Comme l'a rappelé M. Marcellin, Ministre de l'Industrie, lors de son audition devant la Commission des Affaires économiques et du Plan le 10 novembre 1966, il y a, en France, 850.000 entreprises artisanales réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 45 milliards de francs. Aussi, peut-on considérer que les crédits d'encouragement à l'artisanat rassemblés sous le chapitre 44-01 qui atteignent, pour 1967, 7.553.000 F, sont particulièrement minimes. Encore, pour être objectif, faut-il souligner qu'ils sont cependant en augmentation de 3.400.000 F si l'on tient compte du fait que les crédits de promotion sociale dans l'artisanat, qui figuraient antérieurement à ce chapitre, ont été inscrits au « fonds » de la formation professionnelle et de la promotion sociale créé sous le chapitre 43-03 dans le budget des Services du Premier Ministre.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation des crédits ouverts au chapitre 44-01 du budget du Ministère de l'Industrie en 1966 et prévus pour 1967 est la suivante :

Subventions pour l'organisation d'expositions artisanales.

Le crédit, qui était de 25.000 F en 1966, a été majoré de 80.000 F dans le budget de 1967 et atteint donc 105.000 F. Ce crédit servait surtout, dans le passé, à l'organisation d'expositions ou de manifestations artisanales organisées en France par les Chambres de métiers, tant sur le plan départemental que régional. En 1966, le Ministère de l'Industrie a, de son côté, présenté une sélection des productions de l'artisanat d'art français à l'exposition internationale artisanale de Florence. L'augmentation de crédits prévue pour 1967 doit permettre de continuer dans cette voie et de participer à deux expositions artisanales internationales en Belgique et en Suisse.

*Subvention pour l'encouragement à l'artisanat
et au travail de qualité.*

Depuis 1963, le montant du crédit inscrit à cet article demeure inchangé à 28.000 F et permet de maintenir le concours national d'apprentissage et d'encourager les maîtres d'apprentissage en leur décernant des prix et des « médailles d'apprentissage du Ministère de l'Industrie ».

Centre d'études internationales de l'artisanat.

Cet organisme bénéficie d'une subvention de 10.000 F au titre du budget du Ministère de l'Industrie. Il doit procéder, en 1967, à une étude approfondie de la notion d'entreprise en vue de faciliter l'immatriculation des entreprises au répertoire des métiers. Ce Centre envisage également d'étudier le problème de la qualification professionnelle et de l'accès à l'établissement dans les pays du Marché Commun.

*Encouragement à la formation professionnelle
dans le domaine de l'artisanat.*

Le but de cette action est d'encourager la formation professionnelle en accordant une certaine aide aux maîtres d'apprentissage du secteur des métiers dont les apprentis ont été reçus à l'un des examens sanctionnant l'apprentissage. Le succès de la réforme entreprise dans le secteur des métiers dépend en effet en grande partie de la valeur des chefs d'entreprises et de leurs qualités professionnelles — qualités d'hommes d'abord — puis surtout qualités d'hommes de métiers.

Le développement économique de l'artisanat ne peut donc trouver un essor durable que dans la mesure du développement parallèle de la formation professionnelle, notamment par l'apprentissage.

C'est pour encourager les maîtres d'apprentissage qui se consacrent à la formation d'apprentis que le Département a instauré depuis 1962 un régime de primes en faveur de ces maîtres.

En 1965 et 1966, un crédit de 3.900.000 F avait permis de porter à un montant moyen de 500 F les primes attribuées qui étaient de

l'ordre de 7.500. Le crédit prévu pour 1967, en augmentation de 2.100.000 F, permettra de faire bénéficier de ces primes quelque 12.000 maîtres d'apprentissage de l'artisanat.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut qu'encourager le Ministre de l'Industrie à persister dans cette voie qui doit faciliter la formation professionnelle des artisans.

Subvention en faveur de l'artisanat d'art et de l'exportation.

Les crédits prévus pour cette action dans le budget de 1967 sont triplés : ils passent de 200.000 F à 600.000 F et doivent permettre de poursuivre et de développer les actions menées par la Maison des métiers d'art français et de créer une société de droit privé qui, en liaison étroite avec la Maison des métiers d'art français et le Centre national du commerce extérieur, consacrera ses efforts à la diffusion et à l'exportation des produits des métiers d'art français.

Ces crédits doivent permettre d'aider cette société d'exportation à mieux définir ses zones de vente par des études de marchés conduites en liaison avec le Centre national du commerce extérieur et par une série d'expositions.

Subvention au Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers.

Les crédits affectés à ce Centre font l'objet d'une importante augmentation puisqu'ils passent de 390.000 F à 750.000 F.

A la demande de l'ensemble des organisations institutionnelles et professionnelles de l'artisanat, le Ministère de l'Industrie a, en effet, dès le début de 1966, procédé à la création d'un Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat appelé à fonctionner à la fin de l'année. Se substituant à l'ancien Centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat, ce Centre aura pour tâche d'étudier toutes mesures tendant à accroître la productivité du secteur des métiers, de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer la promotion sociale dans le cadre de la loi du 31 juillet 1959, de définir un programme d'actions concertées entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles des métiers, de favoriser les échanges d'expériences entre les animateurs des actions de perfectionnement et de productivité des Chambres de métiers et des organisations professionnelles.

Promotion sociale.

Le Ministère de l'Industrie disposera, en 1967, d'un crédit de 1.700.000 F qui sera réparti entre les différentes organisations institutionnelles et professionnelles de l'artisanat, suivant un plan établi par le Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers (C. E. P. A. M.) en liaison avec les Services du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, de la Délégation générale à la Promotion sociale, et des différents départements ministériels intéressés. Une attention toute particulière sera portée à l'extension de la diffusion des procédés audiovisuels.

Comme nous l'avons déjà indiqué, ces crédits, en application de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle, sont centralisés au budget des Services du Premier Ministre.

*Subvention au Comité d'entente
des organisations artisanales françaises.*

Un crédit de 60.000 F inscrit à ce nouvel article du chapitre 44-01 est destiné à accorder une subvention au Comité d'entente des organisations artisanales françaises.

Ce Comité assure, sur le plan international, la représentation des organisations professionnelles françaises au sein des organisations internationales suivantes :

- la Fédération internationale de l'artisanat ;
- l'Union de l'artisanat de la C. E. E. ;
- et l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

La subvention prévue pour 1967 en faveur du Comité d'entente des organisations artisanales françaises lui permettra d'intensifier son action et de renforcer au sein des organisations internationales la position de l'artisanat français.

IV. — LE BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

1° L'activité du Bureau de Recherches géologiques et minières.

A. — *Activité spécifique.*

Le Bureau de Recherches géologiques et minières (B. R. G. M.) a poursuivi en 1966 sa tâche de recherche et d'exploitation du sous-sol à l'exclusion des hydrocarbures. Il cherche à mettre en évidence des indices de substances minérales par la prospection régionale, par des équipes implantées en province (Bretagne, Vendée, Massif Central, Cévennes et Sud-Ouest, essentiellement).

En 1966, les travaux d'études ont porté sur des indices de plomb, d'étain, de barytine, dans *le détroit Poitevin*, des indices d'étain, de wolfram, de mercure, des grès à titane et à zircon *en Bretagne*, des indices de cuivre, plomb et zinc *dans les Alpes, Cévennes et Pyrénées* et les ressources en eau souterraine dans de nombreuses régions de France.

S'il s'agit de gisements de substances de régime juridique particulier comme l'eau, le Bureau apporte ses découvertes aux collectivités intéressées, pour le compte desquelles il peut poursuivre des travaux d'examen plus détaillés.

Si, par contre, il s'agit de substances de régime juridique normal (mines ou carrières) et si l'exploitation est décidée, elle se produit par l'intermédiaire d'une société à laquelle le Bureau et ses associés dans la recherche apportent leurs travaux. Le Bureau est amené ainsi dans un certain nombre de cas à disposer d'une participation (généralement minoritaire) dans cette société. Tel est le cas particulier pour le gisement d'étain de Saint-Renan dans le Finistère.

*
* *

Les mêmes dispositions s'appliquent à l'activité du Bureau dans les départements et territoires d'outre-mer où il dispose de bases à Cayenne, Nouméa et Fort-de-France. L'activité en 1966

y est très réduite et spécialement orienté vers les ressources en eau et la résolution des problèmes de fondations des ouvrages de travaux publics et des édifices. Dans les pays d'Afrique Noire et à Madagascar, le Bureau agit souvent pour le compte des pays intéressés, en qualité d'organisme de coopération technique pour leurs prospections ou leurs recherches. Il maintient cependant un effort propre de prospection de gisements de substances minérales, en vue de faciliter la satisfaction des besoins français (cuivre, plomb, zinc, étain, phosphate notamment). Il dispose dans ces pays, de centres techniques et scientifiques, spécialement à Dakar, Brazzaville, Yaoundé et Tananarive, et de bases secondaires au Niger, en Haute-Volta et au Tchad. Il participe activement à l'étude et à la mise en valeur des gisements découverts, et dispose, grâce à son activité passée, de participations dans les importantes sociétés d'exploitation du manganèse du Gabon, de phosphate du Sénégal et du Togo, du fer de Mauritanie et de Guinée, et dans la société qui met en exploitation le gisement de potasse de Molle, au Congo (Brazzaville).

A l'étranger hors zone franc, le développement de l'activité du Bureau a jusqu'ici été freinée faute de fonds d'investissements français analogues au Fonds d'aide et de coopération. Les moyens fournis par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Finances et des Affaires économiques sont en effet plutôt orientés vers la coopération technique au sens strict et ne se prêtent guère au lancement d'actions de développement d'envergure suffisante. Des missions de coopération et de première prospection ont néanmoins pu être effectuées spécialement en Amérique latine, en Asie et en Australie.

Des interventions limitées ont pu en outre être financées par prélèvement sur la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie au Bureau. C'est ainsi que des recherches ont pu être effectuées en Espagne (étain) et une mission mise en place au Canada. Des pourparlers sont menés avec le Chili (cuivre) et en Thaïlande (étain). L'augmentation, en 1966, de la dotation annuelle du Ministère de l'Industrie, a permis de développer des actions. Il convient enfin de noter que le Bureau de Recherches géologiques et minières a pu passer des contrats de travaux à l'entreprise pour le compte des gouvernements, notamment en Arabie Saoudite.

Enfin, un effort notable est opéré dans le domaine des études relatives aux méthodes de recherche des gisements (géophysique,

géochimie, géologie prévisionnelle, géostatistique notamment). Un effort particulier est également consacré à l'étude des conditions de gisement de l'eau souterraine.

B. — *La carte géologique.*

L'activité de carte et de documentation géologiques est en France assumée en partie par le B. R. G. M. et en partie par le Service de la carte géologique.

Si le Service de la carte géologique établit les cartes à diverses échelles, le B. R. G. M. assure l'archivage et la mise à la disposition du public de la documentation géologique résultant des travaux souterrains, l'inventaire des indices et gisements minéraux du pays, l'établissement de cartes relatives à la géologie de l'eau, des travaux publics et de la construction.

C. — *L'assistance technique.*

Le Bureau de Recherches géologiques et minières joue également, vis-à-vis des pays extérieurs, le rôle d'organisme d'assistance technique dans l'ensemble des domaines couverts par l'activité d'un service géologique national.

Le Bureau consacre à cette activité en France, dans les départements d'Outre-Mer et dans les territoires d'Outre-Mer près du tiers des sommes mises à sa disposition.

A cet effet, en France et dans les départements et territoires d'Outre-Mer, en plus des services centraux parisiens, des services régionaux ont été progressivement implantés durant ces dernières années. Il en existe actuellement à Rennes, Caen, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Brie-Comte-Robert, Cayenne, Fort-de-France et Nouméa. La tâche de ces services régionaux est plus spécialement consacrée à l'inventaire de la documentation sur le sous-sol et en particulier à l'étude des ressources en eau souterraine. En outre, des missions volantes interviennent dans les régions où le volume de travaux ne permet pas une implantation.

Dans les pays d'Afrique francophones et à Madagascar, l'activité géologique du bureau se développe au profit des états intéressés à partir de ses bases de France et en utilisant les centres et laboratoires installés souvent depuis de longues années à Abidjan, Alger, Bobo-Dioulasso, Brazzaville, Dakar, Fort-Lamy, Niamey, Tananarive et Yaoundé. Grâce à l'action des équipes du bureau et au soutien financier du Fonds d'Aide et de Coopération, les tâches indispensables de service géologique sont poursuivies dans ces pays soit qu'il n'y existe pas de service national, soit que ce service s'appuie sur ces équipes pour exécuter une partie de ces tâches.

A l'étranger hors zone franc c'est plutôt par la fourniture d'experts que le Bureau contribue, en 1966, à l'action géologique.

2° Le programme du B. R. G. M. en 1967.

L'orientation de programme du B. R. G. M. pour 1967 peut se résumer comme suit :

A. — Amélioration de la connaissance générale du sol et du sous-sol français par :

— le recueil de renseignements géologiques, hydrogéologiques et miniers du sous-sol français ;

— les travaux de cartographie : carte géologique régionale en collaboration avec le Service de la carte géologique et surtout cartes annexes des gîtes minéraux, des formations superficielles géophysiques), plus utiles encore à l'ingénieur ou à l'urbaniste ;

— à l'extension de travaux du B. R. G. M. au plateau continental, dont la conquête (200.000 kilomètres carrés pour la France) est capitale pour l'expansion française dans les années à venir.

En vue d'améliorer le rendement des travaux des organismes français, le Ministère de l'Industrie compte développer entre B. R. G. M. et Service de la carte géologique des relations étroites, amenant à faire un seul ensemble de ces deux organismes.

B. — Amélioration de l'approvisionnement du pays en matières premières minérales.

La France est déjà importatrice d'une grande partie des matières premières minérales nécessaires à son industrie. Il importe donc de veiller à disposer, grâce à des travaux menés avec continuité, d'un minimum de ressources métropolitaines exploitables dans des conditions économiquement valables. D'autre

part, il convient d'éviter que les intérêts français soient absents des grandes entreprises minières exploitant des gisements hors de France, de manière à disposer de garanties d'approvisionnement dans les meilleures conditions.

Les groupes industriels français peuvent difficilement entreprendre seuls certaines études d'ensemble situées aux confins de la recherche scientifique, et courir des risques à très long terme dans un secteur où les infrastructures sont particulièrement onéreuses. La qualité d'établissement public polyvalent du B. R. G. M. lui ménage dans certains cas des facilités d'interventions dont le bénéfice reviendra finalement à l'ensemble des intérêts industriels français, et par là permettra un développement plus aisé de l'économie nationale.

Les efforts entrepris par le B. R. G. M. en liaison avec les groupes privés français, porteront plus spécialement sur les métaux pour lesquels la situation est d'ores et déjà préoccupante (étain, cuivre, molybdène, argent, métaux rares) ou sur ceux qui suscitent une certaine inquiétude à court terme (plomb, zinc, cobalt, titane).

Les travaux du B. R. G. M. concerneront donc :

— la mise au point de nouvelles méthodes de prospection et de traitement des minerais (recherches dont les résultats seront utilisables par l'ensemble des groupes industriels français) ;

— la recherche de nouveaux gisements, tant dans les pays français qu'à l'étranger, le sous-sol des pays français, du fait de leur géologie variée, offre encore certaines possibilités malgré leur superficie limitée, mais il reste évident que les ressources de leur sous-sol demeureront insuffisantes pour assurer notre approvisionnement. *La recherche minière dans le plateau continental et à l'étranger constitue donc un élément indispensable, peut-être le plus important, de l'action à poursuivre et à intensifier, et le B. R. G. M. poursuivra donc en liaison étroite avec les sociétés privées intéressées des recherches minières à l'étranger aussi bien dans les pays de zone franc qu'en dehors de cette zone.*

3° Le budget du B. R. G. M.

Il faut souligner, enfin, que le budget du Bureau de Recherches géologiques et minières dépend de nombreuses sources de financement. Cet établissement public travaille en effet aussi bien à l'entreprise pour le compte de collectivités publiques françaises ou

étrangères, qu'au titre de dotations ou subventions de la part de l'Etat ou des fonds spéciaux créés en vue du développement des pays d'outre-mer français ou de la coopération avec les pays sous-équipés. Le Bureau travaille également en association avec des groupes industriels, et parfois à l'entreprise pour leur compte.

L'origine du financement conditionne évidemment la répartition de son activité. La moitié de ses ressources financières en vue de l'exécution d'études et travaux correspondant actuellement aux fonds spécialisés pour l'Afrique Noire et Madagascar.

Le budget 1966 du B. R. G. M., tant en dotations et crédits d'Etat qu'en ressources de provenance très variée, se montait à 90 millions de francs. Le programme d'opérations diversifiées en 1967 permet d'escompter 10 % de ressources supplémentaires.

Le budget serait prévisionnellement alimenté comme suit :

— 40 millions d'apport du Ministère de l'Industrie dont 9 affectés à des investissements immobiliers en province, 7 à Orléans, le solde allant à la construction de centres géologiques à Lille, Bordeaux et Marseille ;

— 2 millions de fonds de concours ou conventions avec des organismes publics pour travaux en France ;

— 1 million environ du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. ;

— 23 à 25 millions du Fonds d'aide et de coopération ;

— 2 à 3 millions par conventions avec les services français chargés de la coopération hors zone franc ;

— 6 millions de francs de produits financiers divers ;

— 13 à 15 millions en provenance de travaux pour tiers, publics, étrangers ou privés ou de la part d'associés dans des syndicats gérés par le Bureau.

CONCLUSION

On pourrait être étonné, à première vue, de *l'accroissement rapide des crédits* du budget du Ministère de l'Industrie qui, ayant dépassé pour la première fois le milliard de francs en 1966, sont supérieurs à 1 milliard et demi de francs en 1967. Mais cette évolution est due essentiellement à l'accroissement de la subvention affectée à la reconversion et à la modernisation des charbonnages qui doit représenter, en 1967, près des trois quarts de la dotation totale du Ministère.

En ce qui concerne la *réorganisation des services* de ce département ministériel, votre Commission a pris connaissance avec satisfaction de la transformation progressive du Service des Instruments de mesure et du développement de l'activité du Service des Affaires générales. A ce sujet, elle ne saurait trop encourager le Ministre de l'Industrie à développer au sein de ce service le bureau chargé de la coordination des affaires concernant les Petites et Moyennes Entreprises.

De longue date, les Etats-Unis disposent du « Small Business Administration » et un service du même ordre existe également en Belgique. Il faut bien reconnaître que jusqu'alors les petites et moyennes entreprises, qui font 60 % du chiffre d'affaires de l'industrie française n'avaient pas toujours rencontré auprès de l'administration publique et des organismes semi-publics la considération et l'aide réservées parfois aux entreprises de grande dimension. Il ne s'agit d'ailleurs pas de créer une rivalité entre les petites et moyennes entreprises, d'une part, et les entreprises de taille internationale, mais de viser à ce que les unes et les autres deviennent compétitives.

Dans *la difficile stratégie industrielle* à élaborer à notre époque de concurrence acharnée, la France doit, en effet, viser à la création sur son territoire d'un plus grand nombre d'entreprises de taille internationale. Des regroupements ont déjà été réalisés ; les pouvoirs publics ont mis au point des incitations tant fiscales que financières à la modernisation des structures industrielles de la France ; un Comité du développement industriel a été créé au sein du Commissariat général du Plan. Mais on peut considérer que, sur le plan intérieur, ces incitations sont insuffisantes et que, sur le plan européen, subsistent des entraves fiscales et juridiques

aux fusions industrielles. Il faut donc poursuivre à l'échelle européenne l'harmonisation des régimes fiscaux et surmonter les obstacles juridiques : la création d'un statut de société commerciale européenne s'impose.

Il faut, en effet, être attentif au fait que les entreprises américaines ont d'ores et déjà des unités de production à la dimension d'un marché de 180 millions de consommateurs et qu'il importe qu'elles trouvent en face d'elles des entreprises européennes de taille mondiale, non pas pour leur barrer la route, mais pour faire aussi bien qu'elles.

On mesure combien sont importantes la définition de la nouvelle stratégie industrielle et sa mise en œuvre par le Comité du développement industriel ; encore apparaît-il nécessaire d'associer la nation à cet effort vital de rénovation, « l'ardente obligation du Plan ne pouvant résulter, comme le précisait M. Longchambon, des seuls travaux d'experts très discrets réunis en cellules » (1).

Cette industrie en transformation et en expansion nécessitera un *approvisionnement en énergie* croissant, 200 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1970, ce qui suppose un investissement global de 46 milliards de francs pendant la durée du V^e Plan et de 8,9 milliards pour l'année 1967. Il apparaît, pour le moment, que les sources d'énergie tant intérieures qu'extérieures ne feront pas défaut, mais que se posera avec une acuité de plus en plus grande la question du coût de cet approvisionnement. Dans les secteurs nationalisés, charbon, électricité, gaz, la solution des problèmes financiers posés tant par la concurrence des autres sources d'énergie que par le niveau élevé des investissements, les problèmes de salaires et de retraites et l'amortissement de la dette antérieure s'avère particulièrement délicate.

Dans *les charbonnages*, le déficit, qui a atteint 928 millions de francs en 1965 et doit s'élever à 1.120 millions en 1966, se situerait, selon les prévisions, à 1,3 milliard de francs en 1967. Il apparaît donc que le Plan d'adaptation des Charbonnages de France, mis en œuvre opportunément par M. Jeanneney, alors Ministre de l'Industrie, en 1960, s'il a limité les pertes financières, n'a pas permis jusqu'alors aux houillères d'atteindre l'équilibre financier. L'avenir s'annonce difficile tant à court terme, puisque les stocks

(1) Cf. rapport de M. Longchambon sur le budget du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (n° 27, session 1966-1967, tome XII).

de charbon sont actuellement de l'ordre de 10 millions de tonnes, qu'à long terme, les houillères étant de plus en plus contraintes à consentir une série de concessions commerciales sur leurs prix de vente en raison de la concurrence des autres sources d'énergie, tandis qu'elles supportent une augmentation régulière de leurs prix de revient constitués de salaires à raison de 60 %.

Le relèvement annuel depuis trois ans des tarifs de l'électricité, quoique modéré (1,75 % et 1,85 %), doit permettre à *Electricité de France* d'affecter au financement des investissements de 1967, 1,2 milliard de francs (contre 890 en 1966) de ressources propres. En outre, pour la troisième année consécutive, le Gouvernement affecte à cette entreprise une dotation en capital qui doit atteindre, en 1967, 1.059 millions de francs. Malgré ces éléments favorables, cette entreprise devra, en 1967, faire appel au marché financier pour un montant voisin de 2,5 milliards de francs, soit 51 % de ses investissements. Compte tenu du mauvais état du marché financier et de l'importance des fonds à collecter, on peut se demander si le financement de ces investissements rendus indispensables par l'accroissement rapide de la consommation (7 % en moyenne par an) ne rencontrera pas d'assez grandes difficultés.

En ce qui concerne *le secteur pétrolier*, les options retenues pour les prochaines années ont été définies dans le V^e Plan, aux termes duquel les sociétés françaises doivent assurer une production sensiblement équivalente à la consommation nationale et approvisionner 50 à 60 % du marché. Cette orientation, qui a d'ailleurs été examinée par le Sénat l'an dernier, paraît opportune à votre Commission, qui a suivi avec intérêt l'évolution du secteur pétrolier d'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 1966, ce dernier a été regroupé en un établissement public, l'« Entreprise de recherches et d'activités pétrolières » (E. R. A. P.), dont dépendent deux filiales, la S. O. F. R. E. P. (Société française de recherche et d'exploration pétrolières), pour l'exploration et la production, et l'Union générale des pétroles (U. G. P.), pour le raffinage et la distribution. Ce regroupement, qui renforce le potentiel du secteur pétrolier national, constitue un élément favorable à notre politique énergétique.

En Algérie, le développement de la coopération au sein de l'association coopérative semble évoluer de façon satisfaisante, mais

la Commission aimerait que le Gouvernement en donnât confirmation au Sénat.

Dans le cadre de la politique de diversification des sources d'approvisionnement, un *contrat a été passé avec l'Iran* qui permet d'éviter au départ un versement important. Mais, sur ce point également, la Commission aimerait que le Gouvernement en précisât la portée pour l'économie française, cet accord ayant donné lieu à diverses interprétations.

Dans le *contexte européen* enfin, la Commission attache grand prix à ce qu'une politique commune soit rapidement dégagée pour l'ensemble du secteur énergétique et tient à ce que les travaux menés à Bruxelles trouvent une conclusion favorable. Dans cette politique commune, le pétrole doit jouer un rôle essentiel. L'évolution de la situation en Allemagne fédérale, où l'une des plus importantes sociétés indépendantes est passée récemment sous contrôle américain, doit rendre la France attentive à ce que les sociétés proprement européennes conservent au sein du Marché commun une place suffisante.

En ce qui concerne le *Fonds de soutien aux hydrocarbures*, la loi de finances a prévu un prélèvement au profit du budget général qui atteint, en 1967, 113.500.000 F contre 73,6 millions de francs en 1966. Sur le plan général, on peut se demander si ce prélèvement n'est pas en contradiction avec la volonté affirmée du Gouvernement d'accroître son effort en matière de prospection et de recherche pétrolière dans le cadre des besoins de l'économie française en hydrocarbures, d'autant plus que l'application de l'accord franco-algérien de 1965 et celle de l'accord franco-iranien de juin 1966 risquent d'entraîner un accroissement des charges de l'E. R. A. P.

Sur le plan strictement financier, on peut être quelque peu sceptique sur les conditions d'évaluation de ce prélèvement. En 1966, en effet, les recettes effectives du Fonds de soutien aux hydrocarbures semblent devoir être inférieures de 10 millions aux prévisions, en sorte que le versement au budget général risque de ne pas être effectué intégralement si ce n'est par des artifices comptables dont un arrêté récent du Ministre de l'Economie et des Finances nous donne un exemple type (1).

(1) Arrêté du 25 octobre 1966 portant report de crédits de l'exercice 1965 sur l'exercice 1966 et annulant, à ce titre, 7 millions de versement au budget général en 1965 pour accroître ce même versement, en 1966, de 1,9 million de francs (*Journal officiel*, Lois et décrets, du 3 novembre 1966, pp. 9633 et 9634).

Votre Rapporteur s'en voudrait de ne pas souligner la convention passée le 29 juillet 1966 entre l'Etat et *l'industrie sidérurgique*. Cette convention constitue une forme originale de planification et de concertation entre une branche industrielle qui s'engage à reviser et à adapter ses structures et l'Etat qui, prenant acte de ces engagements et décidant de contrôler leur exécution, lui consent en contrepartie d'importantes facilités.

Sur 7 milliards d'investissements nouveaux qui doivent être réalisés dans le cadre du plan professionnel de la sidérurgie de 1966 à 1970, 2,7 milliards seront prêtés par l'Etat dans des conditions favorables ; mais la convention s'accompagne d'une série de mesures sociales importantes qui doivent permettre de limiter le plus possible les incidences de la réduction progressive de 15.000 emplois prévue au cours du V^e Plan.

Deux problèmes demeurent cependant en suspens : le prix des combustibles solides (coke et fines à coke) utilisés par la sidérurgie et le coût des transports par la S. N. C. F. tant des minerais de fer que des combustibles.

En ce qui concerne le premier point, le plan professionnel prévoit, pour les approvisionnements en combustibles, un alignement sur les prix mondiaux ; de la réalisation de cet allègement, dépend éminemment le succès de ce plan. Mais, il faudra en tout état de cause éviter qu'en allégeant l'économie de la sidérurgie, on alourdisse encore le bilan des Charbonnages.

Par ailleurs, le maintien de l'approvisionnement des usines sidérurgiques du Nord de la France en minerais métropolitains se trouve largement conditionné par le niveau des prix de transport : ce dernier représente, en effet, 70 % du prix départ des minerais de l'Est de la France et 40 % du prix des minerais de l'Ouest.

Ces quelques observations permettent de mesurer l'effort déjà accompli tant par la profession que par l'Etat pour l'adaptation de l'industrie sidérurgique. Il n'en demeure pas moins que d'importants problèmes économiques, financiers et sociaux devront encore être résolus et qu'en définitive, la convention générale vaudra par l'application qui en sera faite avec chaque entreprise ou groupe d'entreprises.

Si l'on ne peut qu'applaudir à la *reprise de l'industrie automobile*, il ne faut pas perdre de vue, d'une part que les investissements des constructeurs automobiles français demeurent faibles par rapport à ceux de leurs concurrents américains qui sont dix et vingt fois supérieurs, et même de certains de leurs concurrents européens qui sont doubles ou triples. D'autre part, devant le durcissement de la concurrence étrangère à la fois sur les marchés extérieurs et sur notre propre marché, votre Rapporteur est amené à soulever à nouveau la question des accords, ententes et concentrations entre entreprises françaises ou entre celles-ci et des entreprises européennes. Il faudra, en effet, que les constructeurs européens cessent de se battre entre eux et coopèrent ou fusionnent afin de pouvoir riposter efficacement à l'offensive américaine.

A propos de *l'artisanat*, si votre Commission s'est félicitée de l'accroissement des crédits destinés à encourager ce secteur de l'activité économique, elle a également considéré qu'il fallait continuer à mettre l'accent, d'une part, sur la formation professionnelle des artisans, d'autre part, sur la création de débouchés nouveaux à l'exportation.

Enfin, après avoir examiné l'activité du Bureau de Recherches géologique et minière et son programme d'action pour 1967, elle s'est demandé s'il ne serait pas plus efficient de *regrouper en un seul ensemble le Bureau de recherches géologique et minière et le Service de la Carte géologique*.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable au budget du Ministère de l'Industrie.

ANNEXES

ANNEXE I. — *Le Fonds de soutien aux hydrocarbures.*

1° Intervention de l'Etat en 1966.

	(Millions de francs.)
Chapitre 1. — Soutien à la production.....	30
Chapitre 2. — Aide à la recherche de pétrole.....	Pour mémoire.
Chapitre 3. — Intensification de la recherche de pétrole.....	353
Chapitre 4. — Versements de prêts.....	Pour mémoire.
Chapitre 5. — Frais de fonctionnement.....	0,350
Chapitre 6. — Restitution de droits indûment perçus.....	0,050
Chapitre 7. — Dépenses diverses et accidentelles.....	40
Chapitre 8. — Versement au Budget général.....	73,600
Total	497

A la fin de septembre 1966, les dépenses réalisées et les prévisions de réalisations sont les suivantes :

	(Millions de francs.)
Chapitre 1.....	14
Chapitre 2.....	»
Chapitre 3.....	190
Chapitre 4.....	»
Chapitre 5.....	0,3
Chapitre 6.....	0,012
Chapitre 7.....	28
Chapitre 8.....	»

Observations.

Chapitre 1. — Liste des sociétés bénéficiaires du soutien du Fonds de soutien aux hydrocarbures pour les huit premiers mois de 1966 :

Société Prepa.....	653.725,44 (Groupe Erap)
Société Pétrorep.....	1.918.216,68
Compagnie d'exploration pétrolière.....	8.134.246,84 (Groupe Erap)
Erap	1.637.904,29
Société Safrep.....	191.547,80 (Groupe Erap)
Société P. C. R. B.....	446.944,90 (Groupe Shell)
Société Shell française.....	638.492,76 (Groupe Shell)
Total	13.831.078,72

Les dépenses paraissent devoir plafonner à 20 MF pour l'exercice.

Chapitre 3. — La subvention de 353 millions de francs à l'Erap a été substantiellement augmentée en 1966 pour pallier les moins-values financières résultant pour l'Erap des conséquences, fiscales notamment, de l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965. La subvention sera intégralement utilisée.

Chapitre 7. — Les dépenses diverses sont pour les huit premiers mois de l'année les suivantes :

1° Recherches sur la polymérisation :		
C. N. R. S.....	167.560	
Faculté des sciences.....	39.000	
	<hr/>	206.560
2° Bonification d'intérêts pour emprunts contractés :		
Socabu (Groupe Esso).....		103.750
3° Etudes sous-marines :		
I. F. P.....	12.498.000	
Erap	2.500.000	
	<hr/>	14.998.000
4° Etudes procédés flexoforage :		
I. F. P.....		4.820.000
5° Etudes sur procédés nouveaux utilisables dans l'industrie pétrolière :		
C. G. G.....		1.400.000
6° Réalisation du Centre de Solaize :		
I. F. P.....		5.000.000
7° Etudes transport gaz naturel saharien :		
G. D. F.....		1.200.000
	<hr/>	27.728.310

Le reliquat de 12 millions de francs environ sera intégralement utilisé pour les recherches sous-marines d'une part (études I. F. P. sur l'off-shore, mises au point des procédés de flexoforage, étude et début de la construction d'un prototype de sous-marin d'intervention) et pour la dernière tranche du financement de l'unité-pilote de Solaize (4,5 millions de francs).

Chapitre 8. — Le versement par le F. S. H. au budget général d'une somme de 73,6 millions de francs ne pourra être intégralement effectué que si les rentrées 1966 atteignent le chiffre de 497 millions de francs prévu par la loi de finances. Les prévisions établies par la Direction des carburants sont de 487,2 millions de francs.

2° Prévisions 1967.

Chapitre 1° : 20 millions de francs. — Les taux de soutien varieront en 1967 pratiquement comme en 1966 de 37 à 44 F/tonne.

Chapitre 3 : 363 millions de francs. — Cette subvention à l'Erap marque un accroissement de 10 millions de francs sur 1966. Elle correspond, d'une part, à la nécessité de financer l'accroissement des charges de cet établissement public résultant des accords franco-algériens, et, d'autre part, à l'effort particulier entrepris dans la branche du raffinage (Porcheville). Elle tient compte aussi des charges pouvant découler du récent accord signé avec l'Iran.

3° Diversification géographique en 1967.

Le programme des opérations de l'Erap pour 1967 n'est pas encore établi et ne pourra l'être qu'après le vote de la subvention du Fonds de soutien. Il n'est pas possible par conséquent de le présenter en détail. Il peut être précisé cependant que ce programme intéressera toutes les zones traitées en 1966, indiquées dans l'exposé ci-après. Des actions particulières sont prévisibles au Nigeria en vue de développer la production des gisements découverts dans ce pays, sur le plateau continental français du Golfe de Gascogne et de la Mer du Nord et au Moyen-Orient.

EXPOSÉ DES OPÉRATIONS DE RECHERCHES PÉTROLIÈRES
EFFECTUÉES PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1966

En France, les forages se poursuivent dans le Sud-Ouest, tandis que s'est ouverte une campagne sismique sur la zone d'association Shell-Erap dans cette région. L'exploration se poursuit dans le Bassin parisien et le Sud-Est dans le cadre de contrats passés avec la C. E. P., la Safrep et la Sorex.

La situation de la recherche à l'étranger est la suivante :

I. — *Europe.*

1. — *Europe du Nord :*

Un groupe, dans lequel l'Erap est associé à d'autres sociétés françaises, intervient en Hollande et sur les zones marines de Grande-Bretagne, de Norvège et d'Allemagne.

En zone allemande, il participe aux travaux d'un consortium international qui a effectué 10 forages. Du gaz a été découvert dans un horizon géologique qui constitue le réservoir du gisement de Groningue. Mais ce gaz contient une forte proportion d'azote et son exploitation commerciale n'est pas possible.

En zone anglaise, le groupe français effectue son deuxième forage marin.

En zone norvégienne, où il est associé à la Société norvégienne de l'azote, il détient un domaine minier de 6.500 kilomètres carrés ; les travaux de forage n'ont pas encore débuté.

En Hollande terrestre, il a découvert des gisements de gaz pour lesquels il a sollicité l'octroi de trois concessions. Malheureusement le droit minier hollandais actuel protège peu les inventeurs et des sociétés étrangères ont demandé en concurrence de très grandes surfaces.

2. — *Espagne :*

La découverte du petit gisement d'Ayoluengo par une société étrangère a relancé l'intérêt de l'exploration, qui s'est montrée jusqu'ici très décevante. L'Erap, associée à une société espagnole, poursuit un effort modéré.

3. — *Italie.*

L'Erap intervient par l'intermédiaire de sa filiale Petropar, seule ou en association. La découverte du gisement de gaz de Porto Canone a justifié l'attribution d'une concession pour laquelle Petropar détient 34 % des intérêts. Récemment, Petropar a mis en évidence la présence de gaz dans le puits de Fontespina Mare dont la valeur commerciale n'est pas encore prouvée. Une loi qui fixera le cadre des recherches en mer sera prochainement promulguée ; elle réservera des privilèges particuliers à l'Eni. L'Erap recherche cependant des périmètres dans la zone Adriatique qui apparaît actuellement prometteuse.

4. — *Turquie :*

Encouragée par la découverte d'indices d'huile au sondage de Malaherno 1, Petropar va probablement effectuer en fin 1966 ses quatrième et cinquième forages.

II. — *Afrique.*

1. — *Algérie :*

Le rythme actuel de la production de l'Erap en Algérie est de 15 MT/an environ. L'accord du 29 juillet 1965 a modifié le cadre des recherches en Algérie. En particulier, il faut noter la création de la filiale. Sopefal qui exerce son activité au sein de l'Association coopérative ; les travaux de forage ont débuté en juillet 1966.

2. — *Maroc* :

L'activité de l'Erap y reste faible.

3. — *Tunisie* :

En dehors des campagnes géophysiques sur les permis du golfe de Gabès et du golfe d'Hamamet, l'Erap a participé à l'exploration du permis du Centre Nord où sa filiale Serept est associée à la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine opératrice. Les travaux ont abouti en 1966 à la découverte du gisement d'El Douleb dont la délimitation est en cours (2 appareils de forage).

4. — *Gabon* :

L'exploration se poursuit à un rythme continu. La part de l'Erap dans le rythme de production du Gabon (1,5 MT/an) devrait augmenter de 1 MT/an environ en 1967 avec la mise en exploitation du gisement de Gamba (association Spafe, Shell-Gabon).

5. — *Nigeria* :

Le gisement d'huile d'Obagi sera mis prochainement en production au rythme de 2 MT/an. La mise en exploitation du gisement d'Uponami n'est pas encore décidée. L'Erap, qui vient de découvrir du gaz dans le puits de Matsogo, continue ses travaux sur un domaine minier qui semble intéressant.

III. — *Amérique.*

1. — *Surinam* :

Petropar détient un permis marin de 90.000 kilomètres carrés environ, associée à la Compagnie américaine Gulf States. Un deuxième forage sera commencé probablement en 1966.

2. — *Etats-Unis.*

Petropar travaille à titre expérimental en association avec une société américaine, en Louisiane.

3. — *Canada* :

Petropar titulaire d'un important domaine minier en Arctique y poursuit des études de géophysique et de géologie de terrain. Elle a déposé des demandes de permis en mer dans la région de Terre-Neuve où des problèmes se posent en ce qui concerne les limites des compétences du Gouvernement fédéral et du Gouvernement provincial.

IV. — *Moyen-Orient.*

1. — *Iran* :

L'Erap détient 80 % des intérêts de Sofiran, associée à la Nioc au sein de la Farsi Petroleum Company (F.P.C.). F.P.C. est titulaire d'une concession marine dans le golfe Persique où 2 puits ont été forés sans résultat commercial. Les travaux de forage vont reprendre en fin 1966, probablement.

2. — *Arabie séoudite* :

Une campagne géophysique est en cours sur le permis de la mer Rouge qui est partiellement marin.

ANNEXE II. — *Industrie automobile française.*

I. — **Production automobile en nombre de véhicules.**

	VOITURES particulières.	DERIVES	VEHICULES industriels.	TOTAUX
Septembre 1965	130.948	14.410	3.864	149.222
Octobre 1965	125.996	14.164	4.166	144.326
Novembre 1965	125.505	14.511	3.392	143.908
Décembre 1965	146.687	16.842	4.008	167.537
Janvier 1966	134.551	16.317	3.895	154.763
Février 1966	140.262	16.289	3.843	160.394
Mars 1966	162.296	17.664	4.473	184.433
Avril 1966	149.452	15.833	4.066	169.356
Mai 1966	148.777	15.606	4.017	168.400
Juin 1966	168.191	17.268	4.391	189.850
Juillet 1966	148.743	16.079	4.158	168.980
Août 1966	11.808	1.484	850	14.142
	1.593.218	176.472	45.623	1.815.311

II. — Importation de véhicules automobiles par la France.

PAYS DE PROVENANCE	ANNEE 1964		ANNEE 1965		PREMIER SEMESTRE 1966	
	Voitures particulières.	Véhicules industriels.	Voitures particulières.	Véhicules industriels.	Voitures particulières.	Véhicules industriels.
Allemagne occidentale.....	91.793	5.185	79.521	4.583	52.671	3.071
Italie	30.702	4.211	29.357	4.022	26.071	2.226
Pays-Bas	3.918	660	3.109	615	2.127	496
U. E. B. L.	492	157	2.770	242	2.493	204
Grande-Bretagne	28.206	25.071	26.404	1.439	14.378	749
Espagne	»	6	1	7	»	»
Suède	836	287	1.134	248	757	132
Suisse	2	14	»	8	4	16
Tchécoslovaquie	232	62	2.219	38	1.099	37
Etats-Unis	1.841	480	2.222	584	864	162
Canada	285	5	257	11	121	16
U. R. S. S.	»	»	»	»	592	»
Japon	»	»	31	»	29	2
Autres	36	27	64	133	22	396
Total	158.343	36.165	147.089	11.930	101.228	7.507

III. — Industrie automobile de la République fédérale d'Allemagne.

PRODUCTION ET EXPORTATION

	PRODUCTION				EXPORTATION		
	Voitures particulières.	Dérivés.	Véhicules industriels.	Totaux.	Voitures particulières.	Dérivés et V. I.	Totaux.
Septembre 1965.....	251.224	13.756	7.957	272.937	124.140	9.214	133.354
Octobre 1965.....	254.282	13.024	8.010	275.316	130.510	9.343	139.853
Novembre 1965.....	247.488	12.473	8.034	267.995	124.519	8.636	133.155
Décembre 1965.....	237.973	12.537	8.117	258.627	146.092	9.954	156.046
Janvier 1966.....	240.937	11.305	7.810	260.052	119.792	7.836	127.628
Février 1966.....	235.080	10.808	7.695	253.583	124.073	8.012	132.085
Mars 1966.....	281.714	12.680	9.197	303.591	140.566	10.272	150.838
Avril 1966.....	238.027	11.333	7.966	257.326	117.753	9.406	127.159
Mai 1966.....	258.713	11.780	8.374	278.867	136.100	8.944	145.044
	2.245.438	109.696	73.160	2.428.294	1.163.545	81.617	1.245.162

IV. — Industrie automobile italienne.

PRODUCTION ET EXPORTATION

	PRODUCTION				EXPORTATION		
	Voitures particulières.	Dérivés.	Véhicules industriels.	Totaux.	Voitures particulières.	Dérivés et V. I.	Totaux.
Septembre 1965.....	113.693		6.398	120.091	24.753	1.543	26.296
Octobre 1965.....	87.322		5.909	93.231	24.345	1.607	25.952
Novembre 1965.....	95.697		6.738	102.435	29.927	1.573	31.500
Décembre 1965.....	77.393		5.822	83.215	20.611	1.946	22.557
Janvier 1966.....	83.576		5.698	89.274	19.480	1.717	21.197
Février 1966.....	96.627		6.709	103.336	26.469	1.863	28.332
Mars 1966.....	103.074		7.663	110.737	37.275	2.149	39.424
Avril 1966.....	105.824		6.957	112.781	30.347	1.696	32.043
Mai 1966.....	127.654		8.420	136.074	34.672	2.344	37.016
	890.860		60.314	951.174	247.879	16.438	264.317